

Discours introductifs

M. Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, président de l'Association du Corps Préfectoral et des Hauts Fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur.

Michel CADOT

Bonjour à tous,

Je suis Michel Cadot, le préfet de Paris, préfet de la région d'Île-de-France, et le président de l'Association du Corps Préfectoral et des Hauts Fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, qui organise ce colloque.

Je voudrais vous remercier tous de votre présence, et j'espère que vous profiterez avec utilité de cette journée, sur le thème de l'intégration républicaine. Permettez-moi de dire quelques mots, d'abord pour saluer Madame Erignac, puisque ce colloque se tient le 6 février, qui est la date de l'assassinat du préfet Erignac en Corse, et qui est pour nous, membres du corps préfectoral, une date qui nous a profondément marqués.

Je veux aussi saluer le recteur de Paris, le recteur académique, Gilles Pécout, qui, pour le troisième colloque que nous organisons, nous a à nouveau offert la disponibilité de ce magnifique amphithéâtre. Nous y tenons beaucoup, car il s'agit d'un lieu chargé d'histoire, mais également d'un haut lieu de la méritocratie républicaine, et nous le savons, c'est par l'école, la culture et l'éducation que très souvent s'est forgée l'intégration dans notre République.

Vous me permettez de prononcer un très bref mot d'accueil, car je vais ensuite laisser le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Monsieur Attal, introduire notre colloque et en tirer l'actualité. Je le remercie infiniment de sa présence, et je salue le fait que Monsieur Castaner, le ministre de l'Intérieur, viendra conclure nos travaux ce soir.

Je voudrais tout de même souligner le travail très important qui a été conduit par quelques-uns de nos collègues, pour monter ce colloque, ce qui ne fut pas aisé. Nous avons obtenu de très bonnes interventions, je remercie infiniment Catherine Ferrier, la préfète du Cher, qui a porté ce dossier pendant plus d'un an, avec une petite équipe autour d'elle, en particulier Christian Gravel, qui s'est occupé de la communication. Vous avez d'ailleurs pu remarquer la parution ce matin dans le Parisien d'un sondage Ipsos qui portait sur cette question de l'intégration républicaine. Je voudrais également remercier Mejdî Jamel, un jeune collègue inspecteur de l'administration, qui a beaucoup œuvré pour déployer la qualité d'intervenants et de grands témoins.

Enfin, merci à tous ceux qui participent, et merci plus encore à ceux qui interviendront lors des tables rondes qui vont se dérouler avant l'intervention du ministre de l'Intérieur. Merci aux cinq grands témoins, qui apporteront des éclairages sur cette question complexe de l'intégration républicaine, du modèle historique français, des raisons, peut-être, pour lesquelles il a besoin aujourd'hui d'être renforcé sur certains points, et des comparaisons étrangères avec les ambassadeurs, qui viendront nous en parler, notamment par rapport aux modèles anglo-saxon ou allemand. Finalement, ces témoins nous apporteront des éclairages sur des fondamentaux de l'intégration dans les comportements collectifs et individuels, et sans doute un certain nombre de suggestions, qu'en tant que préfets, en tant qu'acteurs du territoire et représentants de l'État sur le territoire, nous attendons sur cette question, qui est pour nous fondamentale, et qui est l'âme de notre métier, je dirais même, qui fonde profondément notre métier.

Je souhaite donc à nouveau remercier ces cinq grands témoins, je pense notamment à Patrick Weil, historien et directeur de recherche au CNRS ; et au ministre Jean-Louis Bianco, Président de l'Observatoire de la laïcité. Nous recevrons également Thierry Tuot, conseiller d'État, et

auteur d'un rapport fort de propositions sur les politiques publiques d'intégration ; Dominique Schnapper, qui est historienne, philosophe et sociologue, et enfin, Lilian Thuram, qui viendra en qualité de président de la Fondation Thuram pour la lutte contre le racisme.

Ce colloque, qui est le troisième que l'Association organise pour mieux accompagner des réflexions de fond sur les politiques publiques que nous portons en tant que préfets et hauts fonctionnaires dans les territoires, trouve une certaine résonance dans l'actualité politique de ces dernières semaines, avec les gilets jaunes et le Grand Débat, que le Gouvernement a initié. Ce n'était pas notre objectif, mais, incontestablement, nous avons la conviction, -et le sondage réalisé par Ipsos, dont les résultats vous seront présentés dans l'après-midi le confirme-, qu'il existe une très forte attente du peuple français à partager ces valeurs, et que la notion d'intégration républicaine est profonde dans notre vivre-ensemble et notre citoyenneté, même si les valeurs qui la fondent ont besoin, sans doute, d'être mieux partagées, et sur certains points, d'être actualisées dans les transformations du monde d'aujourd'hui.

Merci à la jeunesse d'être présente, d'intervenir au moment prévu, lors du dialogue et des débats, et merci d'être aussi nombreux pour ouvrir ce colloque.

Monsieur le ministre, je vous cède la parole.

M. Gilles PECOUT, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris

Gilles PECOUT

Monsieur le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs les ambassadeurs, monsieur le préfet de Paris et président de l'Association du Corps Préfectoral et Hauts Fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, mesdames et messieurs les conseillers d'État, Madame Erignac.

Je suis fier d'ouvrir ce colloque. Pour la troisième année consécutive, le grand amphithéâtre de l'Université de la Sorbonne a été choisi comme lieu d'échange intellectuel. C'est la vocation historique de ce lieu monumental, inauguré lors du premier centenaire de la Révolution française, événement fondateur de notre République, ouverte par la Déclaration de l'abolition des privilèges, et la Déclaration des Droits de l'Homme.

Aujourd'hui, nous allons débattre autour de la question de l'intégration républicaine en péril. Comment la refonder ? Nous attendons, sur ce sujet, chers responsables territoriaux et chargés des politiques publiques, beaucoup de vos réflexions.

Par ailleurs, la place de l'école et de l'université dans la réflexion sur l'intégration républicaine est fondamentale, comme en témoigne, ce matin, la présence de 300 élèves, enseignants, inspecteurs et chefs d'établissement, conviés, réunis par notre délégué académique à la mémoire, à l'Histoire et la citoyenneté, présents tout au long de la journée, et venus de neuf lycées publics et privés sous contrat.

Voilà qui illustre d'abord que l'intégration républicaine a toujours été au cœur des apprentissages et des recherches, réflexions des historiens, qui interrogent, depuis la Seconde République, les vecteurs d'intégration nationale. Réflexions des historiens, qui ont hissé la question au cœur d'un grand débat, remettant en question, ou en cause, la force de l'intégration républicaine au début du XXe siècle. Voilà qui nous rappelle qu'il n'y pas d'âge d'or historique de l'intégration républicaine.

Les objets d'apprentissage arrêtés par l'Éducation nationale dans le programme scolaire d'Histoire, ainsi que d'éducation morale et civique, sont positifs, à travers des questions explicites, comme, je cite « *les ressources historiques du modèle français d'intégration* », en seconde, ou « *la*

laïcité à l'épreuve du quotidien », ou encore « *multiculturalisme et intégration républicaine* » en terminale. Les nouveaux programmes d'Histoire, voulus par notre ministre, accentuent encore cette réflexion en mettant davantage l'accent sur les formes d'adéquation entre questions sociales et questions citoyennes ; entre le particulier et l'universel, à travers des sujets comme, je cite encore, « *les recompositions du lien social* », « *exercer sa citoyenneté dans la République et l'Union Européenne* », ou « *garantir les libertés, étendre les libertés* ». Ainsi, la seconde et ultime raison, qui dit l'intérêt que nous avons, nous, représentants à l'échelle territoriale de la communauté éducative, d'être conviés à vos réflexions, tient à la volonté de notre communauté, par l'esprit des orientations de nos ministres, de revitaliser l'adéquation salutaire entre instruction et éducation. Salutaire, depuis que Condorcet l'énonça.

Redonner sens à l'intégration républicaine, pour un enseignant, c'est redire qu'il n'y a pas de frontière entre trois questions, que vous affrontez chaque jour : question sociale, notamment celle de la grande pauvreté ; question scolaire, celle de la réussite du plus grand nombre ; et question citoyenne, celle de l'adhésion aux principes qui ont été rappelés en 1889 dans ce grand amphithéâtre.

Merci à vous, de nous aider à privilégier cette approche globale de l'école de la confiance. Jean Jaurès, que notre ministre aime à citer, dans sa lettre aux instituteurs, le rappelait déjà en 1888, un an avant l'inauguration de ce grand amphithéâtre, je lui laisserai donc le dernier mot : « *A quoi bon, disait Jaurès, exiger tant de l'école ? Est-ce que la vie elle-même n'est pas une grande institutrice ? Je le veux bien, rétorquait Jaurès, quoiqu'il y ait encore dans notre société, qu'on dit agitée, bien des épaisseurs croupissantes. Mais autre chose est de faire tout d'abord amitié avec la démocratie par l'intelligence* ».

Cette amitié avec la démocratie par l'intelligence, c'est sans doute le premier palier de l'intégration républicaine, que vous nous aidez ce jour à franchir.

Allocution de M. Gabriel ATTAL, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Gabriel ATTAL

Je suis très heureux et honoré d'être parmi vous aujourd'hui, et d'ouvrir ces travaux.

Je ne connaissais pas l'existence des colloques organisés par l'Association du corps préfectoral. Or, je considère que cela est tout à fait exemplaire de ce que doit être en capacité de faire l'État, à tous les niveaux de son administration, c'est-à-dire être en capacité de se poser un instant, de réfléchir aux grandes thématiques d'actualité, qui sont, au fond, des thématiques et des enjeux profondément intemporels, mais qui raisonnent aujourd'hui avec les missions qui sont celles des pouvoirs publics dans les territoires, et au niveau national. Cela nous permet de nous projeter, d'interroger notre action au quotidien, de proposer, d'interpeller, et de faire évoluer le débat. Je suis sincèrement très heureux et honoré d'ouvrir vos travaux aujourd'hui, qui plus est, dans ce lieu tout à fait monumental, comme cela a été dit par Monsieur le recteur.

Ce lieu, je commence à bien le connaître : il y a quelques semaines, nous étions ici avec Monsieur Jean-Michel Blanquer, pour un défilé de mode. Autre ambiance aujourd'hui, mais ce moment, nous le disions, renvoyait également à cette question de l'intégration, et notamment l'intégration par l'éducation et par la formation, puisqu'il s'agissait de jeunes issus de la voie professionnelle, venus nous montrer leur œuvre, et qui, à travers la voie professionnelle que nous sommes en train de refonder, développent une filière d'excellence, et bientôt, trouveront un emploi et s'intégreront pleinement dans la société.

Si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est pour échanger sur un sujet essentiel, vital, crucial pour notre pays : celui de l'intégration républicaine.

Vous le savez, depuis ma nomination, le 16 octobre dernier, je m'attache à réaliser les engagements présidentiels pour la jeunesse, l'engagement et la vie associative, auprès de Jean-Michel Blanquer. Certaines mesures sont d'ores et déjà en application, d'autres sont en développement et deviendront des réalités dans quelques mois. Toutes renvoient au travail quotidien du corps préfectoral dans les territoires.

Avant de poursuivre, je tenais donc à saluer votre engagement, car sans cet investissement, sans cette mobilisation, beaucoup de nos actions ne seraient pas réalisées dans nos territoires. Chacun de mes déplacements est l'occasion pour moi de vous rencontrer, de faire connaissance, et chacune de ces rencontres me permet de prendre un peu plus la mesure de votre engagement au service de la mise en œuvre et de la réussite des transformations que porte ce Gouvernement. C'est vous qui incarnez et qui mettez en musique sur nos territoires l'action de l'État, car vous êtes au plus près des réalités de nos concitoyens. Vous jouez un rôle central, non seulement dans la pédagogie de cette action, mais aussi dans son exécution.

À ce titre, et s'agissant des attributions qui sont miennes, je voudrais saluer la mobilisation qui a été la vôtre, dans la mise en place du fonds de développement de la vie associative l'été dernier, dans un calendrier quelque peu rocambolesque, mais avec une mobilisation absolue de vos services, et je tiens à vous en remercier.

Pour cela, et pour cet engagement de chaque instant dont vous êtes les dépositaires, pour l'action résolue qui est la vôtre au service de l'ambition et de la cohérence de l'action gouvernementale, je tenais à vous remercier.

J'ai l'honneur d'être invité à m'exprimer devant vous ce matin autour d'une question centrale, celle de l'intégration républicaine, qui est une question à laquelle, je crois, tous les membres du Gouvernement sont quotidiennement attachés. Je me garderai, comme Monsieur le recteur, de répondre, à la question de savoir si elle est en péril de manière définitive. Ma conviction est que l'intégration républicaine doit être une conquête permanente, et ce, même dans les moments où nous ne la considérons pas en péril, même dans les moments où les signaux faibles sont les moins nombreux. Ce sont précisément, je pense, ces moments qui doivent nous alerter et nous mobiliser pour chercher en permanence à la reconstruire et à l'adapter aux nouveaux enjeux qui lui font face.

Le grand ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, dont j'ai l'honneur de porter les actions auprès de Jean-Michel Blanquer, œuvre depuis près de vingt et un mois précisément pour lutter contre cette désintégration républicaine, qui peut menacer la cohésion nationale. Je ne reviendrai pas sur les mesures qu'a évoquées Monsieur le recteur, mais la première transformation à laquelle nous nous sommes attelés, parce qu'elle s'attaque aux racines des inégalités, est la division par deux des effectifs dans les classes de CP et de CE1 en réseau d'éducation prioritaire. Nous avons défini l'école primaire comme la première des priorités, la mère de toutes les batailles, car elle est le fondement de tout ce qui suit. Notre but est que tous les enfants sortent de l'école primaire en sachant lire, écrire, compter et respecter autrui. Respecter autrui, car si l'école transmet des savoirs, elle transmet aussi des valeurs ; or, aujourd'hui, plus d'un élève sur cinq quitte l'école primaire sans savoir lire, écrire ou compter convenablement. Dès lors que nous avons fait ce constat lucide de difficultés qui se concentrent notamment dans les quartiers les plus défavorisés ou dans les outre-mer, nous avons adopté une approche extrêmement volontariste, c'est pourquoi le Président de la République avait placé cette mesure au cœur de son programme, et qu'il s'est engagé récemment, dans le cadre du Grand Débat national, à ce qu'elle s'étende.

Il avait également mis au cœur de son projet une autre mesure, qu'il m'appartient aujourd'hui de porter, à savoir la mise en place du service national universel. Le Président de la République l'a rappelé, lors de ses vœux aux armées le 17 janvier. Je le cite : « *le service national universel est un*

engagement qui touchera l'État tout entier, qui fera nation. C'est cette même fierté que nous véhiculerons pour toute notre jeunesse, c'est cette même fabrique dans laquelle nous nous engageons ». Ce projet de service national universel n'est en aucune manière une tentative de recréer le service militaire, suspendu il y a plus de vingt ans, et souvent fantasmé comme un lieu de brassage social, alors qu'il ne l'était plus tout à fait, lorsqu'il ne concernait qu'une fraction de la partie masculine de la jeunesse française. La professionnalisation des armées ne nécessite plus ni de mobiliser l'intégralité d'une classe d'âge masculine ni de l'initier au maniement des armes. S'il n'est pas question, donc, de rétablir l'ancien service militaire, j'ai la conviction, partagée avec le Président de la République et le Gouvernement, que le service national universel sera un outil puissant de reconquête républicaine pour l'ensemble de notre jeunesse, un moment de creuset républicain, un moment où tous se retrouvent autour des éléments fondateurs de notre nation.

Cette réforme majeure à laquelle nous travaillons s'inscrit assurément dans une tradition républicaine. Une partie du corps préfectoral travaille d'ores et déjà activement à sa mise en œuvre, et je tiens à saluer tout particulièrement le travail effectué dans les treize départements pilotes, pionniers de ce service national, à savoir : les Ardennes, le Cher, la Creuse, l'Eure, la Guyane, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Saône, la Loire-Atlantique, le Morbihan, le Nord, le Puy-de-Dôme, le Val-d'Oise, et le Vaucluse.

Ce service national universel répond à un constat sans appel : la jeunesse manque d'un moment de mixité sociale, d'un moment de rencontres. Par l'appel de l'ensemble d'une classe d'âge, filles et garçons, venus de l'ensemble des territoires français, seront réunis autour de ce creuset républicain. Creuset républicain, par la cohésion des territoires également, puisqu'il permettra, parfois pour la première fois, à ces jeunes filles et ces jeunes garçons de vivre une expérience collective de deux semaines dans un autre département que celui dans lequel ils évoluent quotidiennement. Sortir de son environnement immédiat, se confronter à l'autre, découvrir un autre territoire sont autant d'opportunités de se construire, de forger son identité.

Ce sont d'autant d'opportunités, que le service national universel offrira demain à tous les Français, et je crois aussi que cette dimension a une résonance forte avec l'actualité et notamment avec le mouvement des gilets jaunes, ces Français qui disent avoir le sentiment de résider dans le même pays que les autres, sans vivre dans le même pays que les autres. Cette fracture est devenue si forte, qu'elle les a poussés à revêtir un gilet jaune pour se faire voir et porter un certain nombre de revendications. Il est vrai que le pays manque de cohésion, notamment territoriale. Avec ce brassage, cette mobilité, ces rencontres et ces découvertes, nous participerons à la construire.

Creuset républicain enfin, car les symboles de la République seront au cœur du service national universel, et du quotidien des jeunes appelés dans ce cadre : le drapeau, avec la levée des couleurs ; l'hymne national, qui sera chanté tous les matins ; et le préfet, qui clôturera cette quinzaine d'intégration par une cérémonie républicaine qu'il présidera avec les jeunes.

Enfin, le service national universel, notamment par les bilans personnels qu'il permettra d'établir, sera demain un levier pour développer nos politiques publiques, pour la jeunesse et pour la réduction des inégalités. Demain, l'ensemble d'une classe d'âge aura accès à un bilan complet de santé, enjeu immense pour la prévention et la détection de pathologies, notamment au regard du nombre de familles et de jeunes qui renoncent à se soigner. Demain, l'ensemble d'une classe d'âge passera un test de maîtrise des compétences fondamentales en français, non pas à 18 ans, comme c'est le cas aujourd'hui, ce qui résonne encore trop souvent avec un constat d'échec, mais à 16 ans, moment où l'État peut encore beaucoup, peut tout : c'est notre conviction. Demain, l'État s'engagera à ce qu'aucun jeune ne quitte son centre d'hébergement, cette première quinzaine de service national universel, sans qu'une solution ait été trouvée s'il est dans une dynamique de décrochage, sans qu'un parcours ait été dessiné, sans qu'un interlocuteur ait été identifié, pour l'aider à construire son parcours d'intégration.

Vous connaissez les fragilités de nos territoires, qui touchent très fortement les jeunes, et c'est précisément pour se placer à la hauteur des réponses à apporter que le Président de la République a souhaité la mise en place de ce service national universel. Il sera articulé autour de deux phases obligatoires et d'un temps volontaire. Les deux premières phases se tiendront à l'issue de l'année de troisième, et seront des phases de cohésion autour des valeurs de la République, de résilience, durant un séjour de cohésion en hébergement, et de l'engagement, pour une mission d'intérêt général de quinze jours. Un second temps volontaire, organisé entre 16 et 25 ans, donnera la possibilité aux jeunes qui le souhaitent de s'engager durant au moins trois mois dans les réserves opérationnelles ou en service civique, par exemple.

Vous le voyez, le service national universel apporte des réponses concrètes à cette refondation de l'intégration républicaine qui occupe vos débats aujourd'hui. C'est aussi un moment symbolique. Il s'agit d'un rite de passage républicain. Je suis très confiant sur l'adhésion des jeunes à cette réforme, que je mesure au quotidien dans mes déplacements. La jeunesse est en demande de symboles, de rites républicains, de rites de passage. Nous le constatons par exemple avec la multiplication des cérémonies de diplomation dans l'enseignement supérieur, qui s'inspirent parfois des Anglo-saxons. Cette demande de rites républicains est donc très forte, et sans doute a-t-elle été décuplée par les attentats de 2015, qui ont constitué une forme de conscience ou de traumatisme, et qui ont accentué les volontés d'engagement de beaucoup de jeunes auprès des corps en uniforme, notamment.

J'ai pu mesurer, lors de mes déplacements, que le corps préfectoral est, et sera, l'une des chevilles ouvrières de ce projet sociétal. Je sais que la perspective de sa montée en puissance rapide vous enthousiasme, mais vous inquiète parfois également, ce qui est légitime. Je sais que certains d'entre vous ont subi la pression d'élus locaux et de parlementaires qui souhaitaient que leurs départements fassent partie des départements pilotes dès 2019, et je vous remercie et vous félicite d'avoir réussi à tenir bon face à ces demandes, qui moi-même m'ont assailli, ce qui est aussi une preuve de la réussite à venir de ce service national universel, et de la mobilisation très forte de l'ensemble des acteurs.

Je veux rappeler que le corps préfectoral ne sera pas l'unique artisan du service national universel, qui mobilise également les services des rectorats, les officiers généraux de zones de défense et de sécurité, les services jeunesse, sport, vie associative, les agences régionales de santé, les missions locales, les maisons départementales des personnes handicapées. De nombreux services concourront sur les territoires à la réussite de ce projet. Une mission interministérielle de préfiguration a été constituée pour accompagner sa mise en œuvre. Elle travaille dès à présent avec les treize départements de la phase pilote, mais elle constitue aussi un point de contact pour tous les départements puisque, dès 2020, chaque département accueillera entre 150 et 200 jeunes en service national universel, et enverra donc entre 150 et 200 jeunes en service national universel.

L'un des objectifs du service national est aussi de lever les freins à l'engagement, et de construire cette société de l'engagement. Je crois profondément à l'engagement comme vecteur d'intégration républicaine. S'engager, c'est donner de son temps et de son énergie, au service d'une cause à laquelle nous croyons. S'engager, c'est bon pour l'intérêt général, c'est bon pour les autres, mais c'est aussi bon pour celui ou celle qui s'engage, parce que lorsque nous nous engageons, nous découvrons, nous grandissons, nous rencontrons de nouvelles personnes, nous nous posons des questions sur notre orientation, nos perspectives, nous découvrons également notre utilité.

Je crois que notre pays éprouve encore beaucoup de difficulté à montrer à tous ces jeunes leur utilité sociale. L'engagement est aujourd'hui encore marqué par des inégalités ; il est encore le symptôme d'une part d'inégalité sociale. Au fond, s'engager est le plus bel héritage qui soit, et nous constatons que beaucoup de jeunes engagés avaient des parents, une famille ou un environnement immédiat déjà très engagés. Pour d'autres jeunes, cela est moins naturel, beaucoup d'entre eux ne se disent pas qu'ils ont quelque chose à apporter, une utilité à développer dans le cadre d'un

engagement. Ma mission et mon ambition sont donc de lever ces freins, et de permettre à tous les jeunes de se dire, à un moment de leur vie, qu'ils sont capables d'apporter leur pierre à l'édifice commun, car c'est également dans notre utilité que nous nous découvrons dans le regard d'autrui, et que nous grandissons, que nous nous incluons dans la société. C'est également ainsi que nous développons des compétences, qui peuvent ensuite être valorisées dans une logique d'insertion professionnelle.

Je discutais il y a quelques jours avec le président du MEDEF, qui me disait lui-même que le bas du CV est en train de devenir le haut du CV : aujourd'hui, un grand nombre de chefs d'entreprise sont très attentifs aux engagements des personnes qui formulent les candidatures qu'ils reçoivent. Avoir fait du bénévolat dans une association, s'être engagé, avoir réalisé un service civique sont devenus des labels de compétences sociales demandées par les entreprises, telles que la capacité d'initiative, à évoluer dans un collectif, à répondre à une hiérarchie. Ces capacités, très demandées, sont attestées par ces engagements, et s'imposent comme une raison supplémentaire de souhaiter que cet engagement soit accessible à tous.

L'un des grands outils de cette action est le service civique, et je mesure l'engagement qui a été le vôtre dans son développement et dans son déploiement dans les territoires. C'est un vecteur d'intégration républicaine s'il en est, puisqu'un jeune sur quatre aujourd'hui accueilli en service civique n'a aucun diplôme, ou que le baccalauréat, et près d'un jeune sur six en service civique vit dans les quartiers prioritaires de sa ville. Évidemment, nous travaillons sur ces chiffres, dans l'optique d'accroître davantage la diversité des publics en service civique.

Les associations, qui sont les premières structures d'accueil des jeunes en service civique, occupent une place essentielle de la vie collective de notre pays et du fonctionnement de notre modèle de société. Elles sont le lieu où nous entreprenons autrement, nous apprenons autrement, au service de l'intérêt général, et au plus près des besoins sociaux, notamment ceux des plus fragiles.

Le service civique, c'est aussi laisser résolument la place aux jeunes dans l'action, en leur faisant confiance, en leur donnant des outils concrets pour gagner des compétences et ainsi préparer leur avenir. La diversité des missions en service civique reflète les défis de la société française, et les fait participer à leur résolution par l'engagement. Elle témoigne de cette volonté de donner à notre jeunesse les moyens de prendre toute sa place dans la société de demain, mais aussi, et surtout dans celle d'aujourd'hui.

Depuis le début du quinquennat, le Gouvernement accorde donc une place importante à cette question de l'engagement, et moi-même, depuis ma nomination il y a quelques mois, j'ai souhaité ouvrir une nouvelle page, toujours dans cette logique d'intégration républicaine et d'inclusion à travers l'engagement, en allant chercher des publics particuliers, dont nous constatons qu'ils sont moins engagés que les autres, notamment en service civique, pour leur ouvrir ces portes. Je citerai deux exemples : les personnes en situation de handicap, qui ne constituent aujourd'hui qu'un pour cent des jeunes en service civique. Pourtant, ils ne sont pas moins tournés vers les autres, ils ne sont pas moins généreux, moins altruistes que d'autres jeunes, mais ils rencontrent des freins, des freins extrêmement concrets, sur l'adaptation des postes de travail dans l'organisme d'accueil, des freins sans doute psychologiques, notamment à lever dans les familles et chez les parents, qui doivent considérer que leur enfant peut aussi accéder au service civique.

Nous travaillons donc très activement sur cette question, et j'ai pour objectif de quadrupler le nombre de jeunes en situation de handicap en service civique d'ici trois ans, notamment en Loire-Atlantique, où la mobilisation est très forte sur ce sujet. Nous avons déterminé une cohorte de jeunes en situation de handicap qui se lancent dans un service civique, et nous identifions à chaque étape tous les freins et toutes les difficultés qui se posent à eux, pour en établir un référentiel qui pourra être appliqué partout sur le territoire.

Les réfugiés sont un second exemple crucial. J'ai signé une convention, « volont'R », avec la DiAir, pour permettre à 500 réfugiés, dès 2019, d'accéder à un service civique pour l'intégration d'autres

réfugiés qui arrivent sur notre territoire. Quel plus bel exemple que celui-ci, de permettre à des personnes à qui nous accordons l'asile, de s'intégrer dans notre pays grâce à l'engagement envers d'autres personnes qui nous rejoignent, parce qu'elles fuient la guerre ou les persécutions.

Voici les grands termes et les grands axes de l'action que je porte et que je voulais rappeler. Je vous remercie de m'avoir offert la possibilité de vous présenter les convictions qui m'animent autour de cette société de l'engagement, qui sera encore une fois, selon moi, un pilier central de cette refondation de l'intégration républicaine, que vous appelez, et que nous appelons toutes et tous de nos vœux. Je saisis à nouveau cette occasion pour saluer votre engagement, l'engagement du corps préfectoral que je mesure régulièrement, à l'occasion d'un ou deux déplacements en province chaque semaine. Nous aurons besoin de vous, de votre mobilisation, pour mettre en œuvre ces beaux chantiers que je viens d'évoquer, et je sais pouvoir compter sur vous.

Je vous remercie.

Catherine FERRIER

Merci. J'appelle désormais les intervenants de la première table ronde, sous l'intitulé « *qu'est-ce qui a changé ?* », puisqu'il nous faut, pour bien connaître l'Histoire, la revisiter dans le monde contemporain. Notre modèle d'intégration républicaine est-il fragilisé ?

Première table ronde : « qu'est-ce qui a changé ? »

Modérateur : Pierre-André PEYVEL, Préfet

Pierre-André PEYVEL

Mesdames, messieurs, chers collègues, chers amis, entrons, comme vient de le dire Catherine Ferrier, dans le vif du sujet sur notre intégration républicaine, après la présentation générale de Patrick Weil.

Cette première table ronde est une table ronde de constat. Qu'est-ce qui a changé, dans notre pays, pour ainsi mettre en péril l'intégration républicaine ? Pour répondre à cette question, nous allons interroger des spécialistes du terrain : pour l'emploi et l'éducation, à la ville, à la campagne, mais aussi pour l'accueil des étrangers en France, et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Je vais leur donner successivement la parole pour quelques minutes, avant que le débat ne s'engage avec vous toutes et vous tous, qui nous avez rejoints ce matin. Le premier intervenant est le spécialiste de l'emploi, Jean Bassères, qui est le directeur général de Pôle emploi depuis 2011, et qui entame son troisième mandat. Les politiques d'intégration par l'emploi lui sont donc familières.

L'intégration par l'emploi

Jean BASSÈRES, directeur général de Pôle emploi

Jean BASSÈRES

Merci. Bonjour à toutes et à tous. Je me permets en préambule d'adresser mes hommages à Claude Erignac, que j'ai eu la chance de croiser dans le département du Gers, et qui fut naturellement un très grand serviteur de l'État, auquel nous pensons tous aujourd'hui.

Dans le domaine de l'emploi, certains facteurs ont changé, quand d'autres sont restés identiques. Nous sommes malheureusement confrontés, depuis de très nombreuses années, à un chômage de masse. En 1967, il y avait 170 000 demandeurs d'emploi, et Georges Pompidou, à l'époque, prévoyait la révolution si nous dépassions les 500 000 chômeurs. À ce jour, nous comptons 3,5 millions de demandeurs d'emploi, dont 1,5 million de chômeurs de longue durée,

qui sont sans emploi depuis douze mois au cours des quinze derniers mois. Je m'arrête sur ce chiffre, qui est en soi un facteur de désintégration républicaine et de désocialisation massive. Pour certains jeunes, la notion de chômage est devenue une norme sociale, ce qui n'était sans doute pas le cas il y a plusieurs années. Plus généralement, je suis convaincu que cette situation de chômage de masse façonne la société française, augmente les craintes et les peurs de l'extérieur, et que les sociétés de plein emploi sont sans doute des sociétés, par la garantie implicite qu'elles présentent, plus ouvertes sur l'extérieur et plus innovantes.

Pour tenter de répondre à la question qui nous intéresse, j'ai distingué cinq évolutions. Premièrement, je citerai l'accentuation des inégalités territoriales ; des emplois se créent aujourd'hui dans des zones urbaines et leurs couronnes, dont quatre régions françaises, qui mobilisent la moitié des créations d'emploi. Ce constat quantitatif est aussi qualitatif, puisque les emplois qualifiés sont concentrés dans les zones urbaines. Ces inégalités territoriales peuvent concerner des bassins d'emploi extrêmement proches, ce qui nous pousse à affirmer que la mobilité est donc un enjeu majeur du retour à l'emploi. Selon un sondage récent, près d'un Français sur quatre a renoncé à un emploi ou une formation, faute de disposer d'un moyen de déplacement. Cette donnée monte à une personne sur deux chez les jeunes, et les foyers dont les revenus sont inférieurs à 1 000 euros.

Par ailleurs, il existe un fort écart entre les compétences recherchées par les entreprises, et celles détenues par les demandeurs d'emploi. Je rappelle que plus d'un demandeur d'emploi sur deux n'a pas le baccalauréat, et près d'un sur trois n'a aucune qualification. Ces constats sont un échec collectif qui pèse sur les capacités d'intégration. J'insiste sur l'importance de s'attacher aux compétences comportementales : 60 % des chefs d'entreprise affirment être plus attachés aux compétences comportementales (travail en commun, esprit d'initiative, respect des consignes), plutôt que les compétences techniques.

La troisième évolution majeure réside à mon sens dans l'explosion des contrats courts, sujet d'actualité. Même si le CDI reste la norme parmi les personnes en emploi, 85 % des embauches se font sur un CDD, et deux tiers des embauchés se font sur un CDD de moins d'un mois. Les difficultés d'intégration, quand vous n'avez pas de perspective d'embauche en CDI, sont accrues ; or, nous savons que les jeunes, aujourd'hui, ont du mal à obtenir un premier CDI. Cela entraîne un second phénomène : la frontière entre travail et chômage devient plus floue. Pour preuve, actuellement, 2,2 millions de personnes sont inscrites à Pôle Emploi tout en travaillant, ce qui nous pose d'ailleurs des problèmes d'adaptation de l'offre de services.

La quatrième transformation qui pèse sur les modèles d'intégration est le numérique, puisque le monde du travail, comme toute la société française, a été impacté par le développement du numérique. Les experts estiment que près d'un métier sur deux sera impacté assez significativement par le digital dans les prochaines années, y compris les emplois non qualifiés (services à la personne, transports), qui supposent aujourd'hui une maîtrise du numérique. Le numérique est donc à la fois un risque et une chance. Un risque, en raison de l'exclusion numérique, et une chance grâce à l'opportunité d'accessibilité aux services publics que cela représente. Le numérique permettra également de travailler les approches fondées sur les compétences, et non pas sur les CV et les diplômes.

Enfin, la dernière transformation importante est la persistance de discrimination, comme en attestent les statistiques du marché de l'emploi, qui montrent l'existence de forts écarts selon l'âge, le sexe, ou encore la situation de handicap des personnes. Nous sommes face à un enjeu collectif et nous devons mobiliser des dispositifs pour répondre à cette situation.

Je tiens à souligner, pour conclure, que Pôle emploi prend en compte et travaille à ces différentes évolutions. Je serais ravi de répondre à vos questions.

Pierre-André PEYVEL

Nous ne manquerons pas de vous interroger sur les dispositifs que vous comptez déployer. Je propose maintenant, après l'emploi, de mettre la focale sur l'éducation et de donner la parole à Pascal Fourestier, qui est depuis plusieurs années le proviseur du lycée Henaff, à Bagnolet.

[L'intégration républicaine par l'éducation](#)

Pascal FOURESTIER

Bonjour à toutes et à tous,

Effectivement, j'entame ma quatrième année en qualité de proviseur du lycée polyvalent Eugène Hénaff à Bagnolet, après avoir été cinq ans principal à Pantin, dans un collège aujourd'hui REP+, en zone de prévention violence, dans le quartier des Courtilières.

Je suis dans un lycée polyvalent, qui compte 1 020 élèves, dont plus de la moitié sont en voie générale et technologique, tandis que l'autre moitié des élèves est en voie professionnelle, dans les métiers du bâtiment, du bois, de l'agencement, de l'architecture, ou de la signalétique. Nous proposons donc des formations assez riches, et nous avons développé des dispositifs de mission de lutte contre le décrochage scolaire, ainsi que des dispositifs pour les élèves allophones nouvellement arrivés en France. Notre lycée regroupe une communauté assez diverse, avec des élèves dont le recrutement s'est étendu sur 47 communes, essentiellement issus de la Seine-Saint-Denis, mais également au-delà.

Je tiens à dire, en préambule, qu'être scolarisé, c'est faire l'expérience de la non-discrimination, puisque l'école de la République est l'école pour tous. Par conséquent, nous sommes indifférents à la fois à l'origine des élèves, à leur genre, à leur orientation sexuelle, à leurs croyances, ou autres. Non pas que nous ne les considérons pas, puisque nous affichons une grande considération pour les personnes, mais je dis indifférence dans le sens où ces éléments ne constituent en rien des critères de discrimination. Il est important de le souligner.

L'école se doit, plus encore qu'auparavant, d'être particulièrement engagée sur la défense des valeurs de la République et sur la défense des droits des personnes. Il m'a semblé, dans la démarche que nous menons au lycée, qu'il était pertinent de mettre en avant notre attachement à rendre concrète cette compréhension des valeurs de la République, à la fois par le rassemblement autour de temps symboliques, par le rassemblement et la compréhension de la manière dont nous pouvons concrètement mettre en œuvre l'égalité, la fraternité et la laïcité, dans l'établissement, mais également en dehors. Par exemple, je pense au rassemblement autour de la pose de la devise de la républicaine, ou bien autour de la plantation d'un arbre de la paix, qui a inclus tous les élèves, ou encore le rassemblement autour de rencontres, avec des intervenants qui luttent contre le racisme et les discriminations, dans un esprit collectif.

Nous sommes également très attachés au sens de la communauté, puisqu'au sein de notre lycée, nous formons la communauté Henaff, dont chacun est reconnu comme un membre à part entière. Pour ce faire, nous devons donc accompagner chacun dans la connaissance de ses droits et de ses devoirs, mais aussi dans sa capacité à agir. Nous sommes donc très attachés à ce que tous les élèves, quels qu'ils soient et quelle que soit leur classe, puissent réellement être dans cette capacité à agir.

Comment ? Nous leur permettons à la fois de conduire des projets, en participant à tous les projets que nous menons, avec l'obligation pour les 1 020 élèves du lycée de s'engager dans une action ou un projet, soit parmi les dispositifs que nous mettons en œuvre avec des grandes écoles, ou bien dans des associations, des clubs, ou des ateliers. Le lycée est très ouvert à la société dans son ensemble, et nous offrons à chaque élève, depuis deux ans, le passeport bénévole construit par France Bénévolat, de manière à soutenir cet engagement bénévole. Nous nous attachons également à des temps de rencontre entre les cultures de chacun des membres de la communauté. À ce titre, nous organisons aussi des événements collectifs, qui vont donner du sens, et permettre le partage, comme des soirées « *l'école, ici ou ailleurs* », organisées autour de diverses questions, ou encore des banquets citoyens. Cela occasionne de magnifiques temps d'échange avec l'ensemble des participants : militants associatifs, voisinage, professeurs, élèves, parents.

Il me semble donc important d'accompagner chacun dans une compréhension positive de la citoyenneté, à la fois l'ensemble de nos publics, mais aussi et plus particulièrement les élèves allophones nouvellement arrivés en France, dont quarante sont inclus dans nos dispositifs, et avec qui nous travaillons sur la maîtrise de la langue française, les enseignements tels qu'ils sont

proposés à l'école de la France, l'accès à la culture et aux cultures, l'enrichissement par l'Histoire, et l'accès à une compréhension de la citoyenneté.

Pour terminer, je dirais que la façon dont nous portons notre volonté d'intégration, les valeurs de la République et nos idéaux est parfois compliquée à concilier avec l'écart qui existe dans la représentation que les élèves ont parfois du regard de la société sur eux, notamment les élèves issus des territoires, ou aux origines plus marquées. Enfin, il existe également un écart concret, pour des élèves qui doivent régulariser leur situation administrative, entre ce que nous faisons en matière de construction de projet ou de formation, et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour aboutir au projet sur lequel nous aurons travaillé avec eux.

Pierre-André PEYVEL

Merci beaucoup. Après ces deux focales générales, l'emploi d'une part et l'éducation d'autre part, je vous propose que nous nous tournions vers les territoires, la ville et la campagne. Pour parler de la ville, Jean-Marie Bockel, l'ancien ministre, a été longtemps maire de Mulhouse, avant d'en être le Président de la Communauté d'agglomération. Il peut donc nous indiquer les facteurs qui ont changé dans l'intégration républicaine en milieu urbain.

La problématique des « quartiers » en ville

Jean-Marie BOCKEL, sénateur du Haut-Rhin

Jean-Marie BOCKEL

Merci beaucoup, Monsieur le Préfet. J'apprécie beaucoup d'être dans cette démarche croisée, rendue possible par ce colloque Erignac.

Mulhouse est un prototype de ville d'immigration, puisque dès le XIXe siècle, elle s'est peuplée avec l'arrivée massive de paysans pauvres originaires des campagnes environnantes, dans le contexte de la révolution industrielle. Puis, la ville a attiré des ressortissants des pays voisins, comme l'Italie, la Suisse et la Méditerranée. Mulhouse compte aujourd'hui plus de 150 nationalités, il s'agit d'une ville très cosmopolite. J'ai été d'emblée confronté, en qualité de maire de Mulhouse, et de manière assez brutale par rapport à la représentation que je pouvais avoir du devenir de ce territoire, à ce défi de l'intégration.

J'ai le sentiment d'avoir tout expérimenté, d'avoir rencontré quelques réussites, mais également beaucoup d'échecs, pour souvent, d'ailleurs, des résultats en demi-teinte. Je voudrais donc m'exprimer avec modestie, en dépit de ma longue expérience.

Les risques concrets, face à la désintégration, sont les suivants : ne rien faire et attendre que la situation s'arrange d'elle-même, et que le développement économique reprenne. Mes propos sont certes caricaturaux, mais j'ai pourtant entendu de tels arguments de la part de mes collègues, dans certains territoires.

Il existe également un risque de clientélisme, et d'engagement dans une démarche communautariste. Insidieusement, et parfois pour la bonne cause, au rythme de la démocratie et des élections, certaines personnes, au départ très valables et honorables, animées par un réel idéal, subissent de fortes pressions et cèdent finalement à ce clientélisme.

Enfin, j'ai identifié un risque de fuite en avant. J'ai considéré, dès 1989, avec quelques adjoints très engagés et militants, ainsi qu'un certain nombre de partenaires du monde associatif et social, que, pour une ville comme Mulhouse, et ce, quelles que soient nos ambitions et nos politiques publiques, la priorité, sans laquelle nous ne réussirions rien, était l'intégration. Constamment, dans nos débats internes, j'ai vécu le reproche de mes adjoints les plus proches, que nous n'en faisons pas suffisamment, que nous avons tort de mettre des moyens sur la culture « élitiste » ; que nous avons tort de pratiquer une politique urbaniste. Malgré ces tensions permanentes, j'ai essayé de garder le cap, en me disant : « *mon territoire, du fait de son Histoire, et par-delà la nostalgie de la grande révolution industrielle et des richesses qu'elle a apportées,*

est devenu tout de même un territoire assez pauvre à bien des égards. J'ai le devoir, avec mes équipes, de le tirer vers le haut, et donc de continuer, malgré cette priorité, à faire la part des choses et de rester dans des politiques de droit commun, qui concernent tout le monde ». Cela a représenté un réel défi, surtout dans le contexte de l'époque, car nous avions un discours, sur l'ensemble du panel politique, des extrêmes, droite et gauche confondues. Ces discours étaient justes à certains égards, puisqu'ils parlaient de réalités constatées, que les gens comprenaient, et dénonçaient, mais souvent au travers de propos naïfs, biaisés, ou au contraire, d'amalgame.

Je vous donne un simple exemple, dans le contexte qui était le mien. J'étais, pendant la quasi-totalité de mon parcours de maire, au Parti socialiste, donc à gauche, et le discours dominant prônait d'agir sur les causes. Ceci est juste, mais en même temps, nous étions confrontés à la montée de l'insécurité, et des premiers signaux de la montée de l'islamisme. J'ai vécu des périodes difficiles, j'ai connu le FN à 33 % à une époque où cela n'était pas encore un problème français, et ne concernait que certains territoires. Nous devons donc garder le cap, et inventer ce cap en marchant, si je puis dire. Nous n'avions ni vade-mecum ni guide de bonnes pratiques.

Nous avons donc dû nous engager sur les questions sécuritaires, avec des élus de tous bords, ainsi que sur notre rapport à la laïcité, et le fait d'être dans une ville d'Alsace ne changeait rien par rapport à l'émergence de l'Islam, qui n'était pas dans les lois concordataires. Nous avons été confrontés à la question des mosquées, des signes religieux.

J'essayais de garder le contact entre le local, et un certain nombre d'instances nationales, comme les Hauts Conseils à l'intégration, ou le conseil des villes, pour échanger avec d'autres dans cette période de souffrance.

Au regard de cette expérience, l'intégration tient selon moi à un cadre républicain et européen le plus clair possible, notamment sur les problématiques d'immigration, en ne refusant aucun sujet, y compris la question des quotas, dont nous pouvons parler. Nous pouvons ne pas être d'accord, mais il faut en parler, il ne faut jamais occulter un sujet. Les problématiques d'accueil et d'intégration en France doivent être traitées, en prenant compte de nos forces et de nos faiblesses, et en gardant toujours à l'esprit les principes d'humanité, d'humanisme, de réalisme et de lucidité, et de règle du jeu. La règle du jeu est très importante, pour faire les efforts que nous devons, et attendre des autres qu'ils fournissent des efforts en retour.

Nous devons adopter un discours politique juste, honnête et clair, ce qui n'est pas évident, nous ne l'avons pas toujours tenu, et nous devons également bénéficier de moyens moraux et matériels.

Je crois à la lutte contre les discriminations, je crois à tout ce qui a été dit antérieurement, mais souvent, dans le discours politique, certains milieux, y compris associatifs, de bonne foi et de bonne volonté, voulaient tout réduire à un aspect. Or, nous sommes confrontés, tant sur ce sujet majeur que sur d'autres, à une réponse complexe avec un faisceau d'éléments sur lesquels nous devons agir simultanément : l'école, le parcours républicain, l'insertion professionnelle, la réussite, le civisme, la question de la place de l'Islam dans le contexte français, l'accompagnement des familles. Sur toutes ces questions, nous avons je le crois, au niveau des territoires, expérimenté, commis des erreurs, et contribué à la réflexion nationale française, dont j'espère qu'elle nous permettra de franchir une nouvelle étape nécessaire pour le vivre-ensemble et pour l'amour de la France.

Pierre-André PEYVEL

Merci beaucoup. Voilà en ce qui concerne le milieu urbain, mais les zones rurales ne sont pas pour autant délaissées, et pour en parler, j'invite Denis Mardesson, qui enseigne le droit à l'université d'Orléans, mais qui est surtout, aujourd'hui, maire depuis plus d'une quinzaine d'années d'une commune d'un peu plus de 2 000 habitants, Argent-sur-Sauldre, dans le département du Cher.

La désintégration républicaine dans les zones rurales

Denis MARDESSON, maître de conférences honoraire à la faculté de droit d'Orléans, et maire d'Argent-sur-Sauldre

Denis MARDESSON

Merci monsieur le président.

Vous m'avez invité à disserter sur la désintégration républicaine dans les zones rurales. Si nous parlons de désintégration, cela signifie qu'à une certaine époque, il y a eu intégration. Et effectivement, dans ses territoires ruraux, comme dans l'ensemble de ses territoires, la République s'est progressivement construite autour de ses institutions et de ses valeurs, pour faire de ses habitants de véritables citoyens. Je pense notamment à l'école, le service national, le droit de vote progressivement étendu à différentes personnes et pour différentes élections, et le maillage de son territoire par un certain nombre de services publics proches des citoyens.

Or, depuis un certain temps, nous constatons une désintégration de la République dans ces territoires. Mais, cela signifie-t-il pour autant qu'il existe une désintégration républicaine chez les habitants de ces territoires ? Cette désintégration de la République, dans ces territoires, se manifeste tout d'abord par un recul des services publics de la République. Partout, sont successivement fermés des écoles, des hôpitaux, des postes ou d'autres services publics. Dans certains cas, sans aller jusqu'à la fermeture des services publics, la République néglige parfois des services publics pourtant déjà existants, comme c'est le cas des transports en commun, ce qui pénalise fortement les habitants de ces territoires, et notamment les jeunes, ainsi assignés à résidence, faute de pouvoir se rendre dans les grandes villes suivre des études supérieures, comme le dénonce très bien le livre intitulé « *Les invisibles de la République* ».

Parfois, la République n'est pas encore là. Je pense à la fameuse fracture numérique. Une partie des zones rurales n'est pas couverte, ce qui engendre un sentiment d'exclusion chez les habitants. Parfois, la République est présente, mais son action s'avère inefficace, malgré tous les moyens qu'elle met en œuvre : j'évoque ici le problème de la désertification médicale et commerciale. Je n'ignore pas les efforts fournis par l'État et les collectivités territoriales pour attirer les jeunes praticiens dans ces territoires, sans pour autant obtenir de résultats à la hauteur des attentes.

La désintégration de la République dans nos territoires est également imputable à un amoindrissement de la démocratie de proximité, qui se manifeste par deux dispositions. Tout d'abord, la mise en place, sur nos territoires, de communautés de communes, comme sur le reste du territoire. Seulement, pour respecter le seuil démographique, nous avons été obligés, dans ces territoires ruraux, de créer des communautés de communes extrêmement étendues, qui rassemblent des communes très éloignées, à la fois géographiquement et sociologiquement. De fait, le citoyen se sent exclu du pouvoir de décision, et cela amoindrit la volonté et l'enthousiasme des candidats aux prochaines élections dans ces communautés de communes, dans la mesure où il faut avoir la foi républicaine chevillée au corps pour accepter de faire des dizaines de kilomètres bénévolement par semaine, pour se trouver dans des assemblées pléthoriques, dont on ne discerne pas toujours la finalité des décisions qu'elles prennent.

Un autre élément significatif doit être souligné, puisque la décision a été prise de modifier le mode de scrutin dans les petites communes, plus exactement dans les communes entre 1 000 et 3 500 habitants. La représentation proportionnelle a été substituée au système antérieur, plurinominal. Dans cet ancien système, que fait l'électeur ? Il choisit le conseil municipal de son choix en sélectionnant des noms sur différentes listes. Les citoyens étaient véritablement acteurs de la démocratie locale ; or, la représentation proportionnelle, qui a certes ses vertus, les prive de ces choix, puisque les habitants voient siéger au conseil municipal, des personnes qui, sur le seul critère de leur personnalité, ne siègeraient certainement jamais, ce qui engendre un sentiment de frustration citoyenne.

Il existe donc une désintégration de la République dans les territoires, mais existe-t-il pour autant une désintégration républicaine de leurs habitants ? Pour l'examiner, il convient d'étudier les revendications des gilets jaunes, puisque ce mouvement est essentiellement rural, et

regroupe la majorité des populations qui résident dans ces territoires. Or, que ressentent-elles ? Que veulent-elles ? Elles éprouvent un sentiment d'abandon, d'autant plus injustifié qu'il leur paraît contraire à l'égalité républicaine, contraire aux avantages que peuvent avoir certains autres territoires. Elles entendent parler de la politique de la ville, de la politique des banlieues, par contre, jamais de la revitalisation rurale.

Alors, que veulent ces citoyens ? Ils ne souhaitent pas une remise en cause de la République, ils ne veulent pas plus de République, mais mieux de République, et surtout mieux de République au niveau de la République d'en haut, au niveau de l'État. Car, sans contester cette République, ils en contestent les modalités de fonctionnement en revendiquant des moyens de démocratie directs. En revanche, s'agissant de la République d'en bas, nous constatons qu'ils n'en contestent ni les modalités fondamentales ni les valeurs qui l'assoient.

Pour conclure, désintégration de la République n'est donc pas synonyme désintégration républicaine.

Pierre-André PEYVEL

Merci infiniment. Après ce passage sur les territoires dans leur diversité, revenons désormais à des optiques plus générales. Je vais donner la parole à Agnès Fontana, qui, après avoir été Secrétaire générale de l'Office français des Réfugiés et des Apatrides, est aujourd'hui la Directrice de l'Accueil, de l'Accompagnement des Étrangers et de la Nationalité à la direction générale des Étrangers en France.

La politique d'intégration des étrangers

Agnès FONTANA, Directrice de l'Accueil, de l'Accompagnement des Étrangers et de la Nationalité à la direction générale des Étrangers en France

Agnès FONTANA

Merci, Monsieur le Préfet, et bonjour à tous.

Je vais évoquer les politiques d'intégration des étrangers, et ce qui a changé. Notre politique d'intégration des étrangers a été mise en place entre les années 1974 et 1976, époque donc de l'arrêt de l'immigration de travail ; et sur la base du constat que les travailleurs étrangers allaient d'une part rester, puis faire venir leur famille. C'est une politique ancienne, raison pour laquelle elle a eu du mal à changer, certes. Elle a évolué au cours du temps, nous avons vu la mise en place du contrat d'accueil et d'intégration en 2007, soit une première dimension contractuelle, puis cela a été rénové avec le contrat d'intégration républicaine en 2016, mais ces évolutions ont été lentes et n'ont pas toujours pris la mesure des changements, en particulier dans l'origine des publics accueillis.

Nos politiques d'intégration restaient axées sur l'idée que la majorité des étrangers que nous accueillons était francophone, ou bien venant de pays où ils avaient été, à un moment, en contact avec le français, et les forfaits de formation linguistique en vigueur jusqu'à ces jours-ci en portaient la trace, puisque nous proposons des forfaits de 50 , 100 ou 200 heures de cours de français. Or, c'est de moins en moins le cas, et nous avons notamment observé un changement fondamental avec ce que nous avons appelé la crise des réfugiés en 2015. Nous avons accueilli un nombre croissant de demandeurs d'asile et de réfugiés venus de pays non francophones.

Ainsi, en 2018, si les trois premiers pays d'origine des personnes que nous accueillons restent les trois pays du Maghreb, les trois pays suivants sont l'Afghanistan, le Soudan et la Syrie, donc des populations non francophones, pour qui l'effort de formation linguistique et d'intégration doit être bien sûr beaucoup plus important.

Également, la dimension interministérielle de la politique d'intégration avait été quelque peu délaissée ; or, nous le constatons avec la composition de cette table ronde, l'intégration est une affaire d'éducation, de logement et d'urbanisme, c'est une affaire de travail, et d'emploi, cela fait

appel aux compétences de tous les ministères. Cette politique était par ailleurs plutôt définie à l'échelon central, et son volet territorial était vraiment marginal, puisque l'essentiel était fait au niveau national, et les crédits dévolus aux préfets pour animer territorialement la politique de l'intégration étaient on ne peut plus modestes. Cette politique avait donc besoin d'un grand changement.

L'Allemagne, qui s'est pourtant lancée dans des politiques d'intégration plus tardivement, a pris la mesure, en 2015, des conséquences de l'afflux massif de réfugiés, et a mis en place d'emblée une politique très complète et très bien pensée, avec notamment des forfaits de formation linguistique de 600 voire 900 heures de cours, et l'implication de tous les acteurs de la société : collectivités locales, associations, églises, etc. L'Allemagne, qui a démarré beaucoup plus tard que nous, l'a fait de façon beaucoup mieux pensée et beaucoup plus intelligente, ce qui nous confirme qu'une mise à jour de nos politiques était nécessaire.

Cette mise à jour a eu lieu, avec le comité interministériel à l'intégration qui s'est réuni le 5 juin dernier, et qui a pris des décisions qui actent véritablement un changement d'ambition, et de format de notre politique d'intégration avec le doublement et la rénovation des formations linguistiques, le doublement et la rénovation des formations civiques, et avec aussi le constat selon lequel la politique d'intégration se joue sur les territoires, avec les atouts, les besoins, les acteurs qui sont propres à chaque territoire, et donc des crédits et des demandes beaucoup plus importants, qui sont adressés aux préfets, pour monter des formations linguistiques à visée professionnelle, faire de l'accompagnement global vers l'emploi, pour aller également davantage vers les collectivités territoriales, et les impliquer aussi dans notre politique d'intégration.

Pour résumer, notre politique d'intégration des étrangers était ancienne, et a eu du mal à évoluer, mais a récemment connu des facteurs d'évolution importants qui sont le changement dans la nature des populations accueillies, ainsi qu'une mise à jour que nous avons maintenant à mettre en œuvre.

Je vous remercie.

Pierre-André PEYVEL

Merci beaucoup. Terminons cette présentation rapide des différentes facettes du constat que nous dressons en donnant la parole à Cindy Leoni, militante associative de toujours, qui a été présidente nationale de SOS racisme il y a quelques années, et qui est aujourd'hui la secrétaire générale de la délégation interministérielle de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, et la haine anti-LGBT.

Le racisme et la discrimination

Cindy LEONI, Secrétaire générale de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT

Cindy LEONI

Merci, Monsieur le Préfet.

Effectivement, je suis militante depuis longtemps, aujourd'hui engagée dans cette délégation interministérielle qui est donc une administration, et qui travaille à coordonner, impulser et mettre en œuvre des politiques publiques de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT. Je rappelle les missions de la Dilcrah, car lorsque vous posez la question de ce qui a changé, l'existence même de la Dilcrah démontre deux faits : premièrement, nous avons connu des événements que nous ne pouvons ignorer et que je me dois de rappeler, dont, le 13 février 2016, l'assassinat d'Ilan Halimi, jeune français tué par un autre français, parce qu'il est juif.

Autre événement, au lieu d'imaginer qu'il s'agit d'un acte isolé, il y a une prise en considération du fait que la République, le pouvoir politique et les institutions vont réagir, avec, au fil de l'eau, la création d'un comité interministériel, puis une délégation interministérielle, puis la mise en œuvre véritable d'une action interministérielle par un plan national de lutte contre le

racisme et l'antisémitisme, la nomination de délégués interministériels, préfets, et je salue de la présence de Frédéric Potier, actuel délégué interministériel, qui est avec nous ce matin. Ces délégués sont donc adossés à ces plans nationaux, qui, pour le premier d'entre eux, avait été dévoilé par Manuel Valls à Créteil, alors que, justement, un couple juif venait d'être séquestré. Créteil, qui était aussi le lieu de réalisation du film « *Les Héritiers* », et je salue par la même occasion la présence importante de ces lycéens, de ces étudiants.

Ce plan s'intitulait la République mobilisée, ce qui n'est pas un hasard, puisque si nous voulons lutter et agir efficacement contre le racisme et l'antisémitisme, mais également contre l'homophobie, la transphobie, nous nous devons d'être mobilisés de manière générale.

Vous parliez tout à l'heure, Monsieur le Proviseur, du sentiment d'appartenance que vous essayez de créer dans votre établissement, vous avez parlé de communauté. Je crois que le sens de ces plans est véritablement de faire appel à la mobilisation de la communauté nationale en premier lieu, avant de considérer que les actes racistes ou antisémites pourraient être la seule préoccupation de certaines communautés. De ce point de vue, je pense qu'il est toujours nécessaire de rappeler qu'à chaque fois qu'un acte raciste, antisémite est perpétré dans notre pays, la République tout entière est attaquée. C'est donc une réponse unitaire que nous nous devons d'apporter.

À la Dilcrah, nous menons cette action interministérielle au quotidien, que nous menons également sur le terrain, avec vous, mesdames et messieurs les préfets, par la mise en œuvre de comités opérationnels de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (les CORAs). Une action de l'État est donc menée au plus proche des problématiques territoriales, action qui se traduit également par un accompagnement de projets, et je suis fière chaque année de pouvoir rappeler que la Dilcrah accompagne tout de même 600 projets sur 90 départements, plus de 100 actions nationales portées par de grandes organisations de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT. Je le rappelle, car cela signifie qu'une mobilisation complète est à l'œuvre, par la mobilisation des préfets, mais également des associations, des réseaux d'éducation populaire, des centres d'accueil et d'écoute des victimes, et des établissements scolaires.

J'en profite d'ailleurs pour rappeler que dans quelques semaines aura lieu la semaine d'éducation et d'action contre le racisme, qui se traduit par des centaines d'actions menées sur la totalité du territoire, coordonnées à travers cette promesse, qui n'est pas uniquement de dire que le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT sont un fléau, que les discriminations sont des ruptures d'égalité qui viennent impacter nos dignités d'individus, mais c'est de dire que, non seulement nous nous entendons pour vivre ensemble plutôt que pour vivre côte à côte, et surtout, que nous construisons ce vivre-ensemble, qui devient aujourd'hui un faire-ensemble, entre les institutions, les associations, les personnels de l'Éducation nationale mobilisés, et les entreprises. C'est ce que nous nous efforçons de faire au quotidien à la Dilcrah, grâce à une équipe pleinement mobilisée.

Pierre-André PEYVEL

Merci beaucoup de votre intervention. Compte tenu du temps qui passe plus vite que nous ne le souhaitons, et en l'absence de réaction immédiate de la part des participants à l'égard des propos qui ont été tenus, je suggère que la salle prenne immédiatement la parole pour interroger les intervenants. Qui souhaite poser la première question ?

Discussion avec la salle et les internautes

De la salle

Bonjour, et merci de me donner la parole. Je suis maire d'un petit village de 2 000 habitants et je me sens proche des propos tenus par monsieur Mardesson. Je crois que ce qui a changé, puisque la question a été posée lors de cette table ronde, présente un rapport avec la valeur de l'argent. C'est-à-dire que lorsque je vais mettre mon enfant à l'école, je vais choisir la qualité d'une école. Il faudrait donc que l'école publique soit de grande qualité, et non pas choisir ensuite une école qui me permette de répondre à mes attentes, de lever mes inquiétudes, puisque je vais aller chercher une autre école, privée ou confessionnelle. Je pense, face à la devise de la

République, Liberté, Égalité, Fraternité, que nous avons bien entendu la liberté de choisir cette école, mais nous avons également l'égalité de donner une chance à nos enfants.

Or, sur les territoires, comme en Auvergne, au Centre, en PACA ou en Bretagne, les traitements sont différents, pour par exemple les transports. L'État a accordé l'autonomie aux régions, qui avant étaient vingt et une, et qui ont désormais été réduites à quinze régions. Nous rencontrons depuis des difficultés et des différences entre ces régions, notamment concernant les moyens de se déplacer. Vous parliez tout à l'heure de l'équipement du territoire numérique, et là encore, nous avons peut-être oublié certains éléments.

Nous voyons bien la difficulté des départements, qui étaient une proximité malgré tout. Même si les communautés d'agglomérations le permettent, le rôle des départements est amoindri, ce qui risque, là encore, d'amplifier les inégalités.

Pour finir sur la fraternité, ayons un raisonnement national : lorsqu'une région est plus riche ou pauvre qu'une autre, l'État doit se montrer solidaire, et doit apporter une fraternité pour permettre que tout le monde se retrouve au niveau national, voire outre-mer.

Pierre-André PEYVEL

Je vous remercie de votre intervention. Vous posez la question de fond, jusqu'où pouvons-nous appeler à la solidarité nationale en même temps que nous demandons une décentralisation de plus en plus avancée. Il existe là effectivement un paradoxe qui mériterait d'être approfondi entre ces notions, mais je préfère qu'une deuxième question soit posée, puisque votre intervention n'appelle pas nécessairement de réponse directe.

Jean-Marie BOCKEL

Je vais vous répondre sur l'école, qui est au cœur du sujet qui nous intéresse aujourd'hui. En Alsace, l'école publique, de par le concordat, permet les cours de religion, ce qui explique la proportion moindre d'écoles privées par rapport à la Bretagne, par exemple. J'ai pourtant vu, au fil des années, ces écoles prendre beaucoup d'importance, accueillir de plus en plus de familles, qui avaient le sentiment que l'école publique, malgré ses efforts, était de plus en plus dans l'échec scolaire et l'entre-soi. J'ai vu d'ailleurs le phénomène de familles immigrées choisissant le parcours de l'école catholique pour leurs enfants, pour éviter cela.

Cela n'a pas empêché l'école publique de continuer, avec le soutien des territoires, à s'améliorer et à faire des efforts notamment avec la mise en place de classes passerelles. Aujourd'hui, j'estime que la décision du Gouvernement et du ministre de l'Éducation, de faire cet effort important de réduire de moitié le nombre d'élèves par classe, malgré des risques de contrecoups pour les territoires ruraux, est un pari qui se doit de réussir, pour le bien de la République. Ce pari doit permettre de redonner, y compris dans les territoires les plus en difficulté, toute sa place à l'école publique, sans laquelle rien n'est possible.

Pascal FOURESTIER

Bien entendu, chacun parle avec l'expérience de son territoire. Premièrement, je tiens tout de même à rappeler les missions du service public et de l'éducation, qui sont définies dans l'article 1 du Code de l'Éducation, parce qu'elles fondent la dignité de l'école publique et l'école de la République, qu'elle soit privée, sous contrat : la transmission des enseignements, la transmission des valeurs de la République, la formation de la personne, la formation des citoyens, la formation des professionnels, et bien sûr, la qualification.

Selon les territoires, l'école est parfois la seule représentation de la République. Par conséquent, l'école est engagée dans l'ensemble de ces missions, avec une charge de plus en plus conséquente, à savoir les missions relatives au respect de la personne. Ces missions sont explicites pour l'Éducation nationale.

Nous sommes également très engagés sur la question de l'accès à l'emploi et de l'insertion, et notamment depuis la circulaire interministérielle de 2007 qui nous conduit désormais à accompagner vers la qualification et l'insertion professionnelle. Nous sommes également, sur

certaines territoires, ceux qui permettent à l'ensemble des acteurs d'un territoire d'accéder aux valeurs de la République, ainsi qu'à la question de l'intégration.

Par exemple, au lycée, nous avons beaucoup d'interventions d'associations, des forums, qui sont ouverts aux parents, mais aussi aux territoires dans leur ensemble, dans une conception que le lycée est un acteur majeur de développement de son territoire. Par conséquent, je considère que nous devons reconnaître à l'école sa dignité, et la dignité du travail qu'elle accomplit sur l'ensemble des territoires, la qualité des missions qu'elle porte, et évidemment, notre exigence, la plus haute ambition pour les élèves et nos familles, avec un souci d'exemplarité dans l'incarnation de ces valeurs de la République.

De la salle

Bonjour. Vous avez parlé de laïcité, que vous qualifiez de valeur républicaine. Mais ne pensez-vous pas qu'il existe une valorisation de la religion chrétienne par rapport à la religion islamique, notamment dans la rue, où une personne portant le voile sera bien plus discriminée qu'une personne portant un collier en forme de croix ?

Pierre-André PEYVEL

Merci. Sur ce thème de la laïcité, je vous propose de prendre d'autres questions et de les regrouper afin d'y répondre ensuite.

De la salle

Bonjour. Vous avez évoqué tout à l'heure que les politiques d'intégration ont commencé dans les années 1970, mais les arrivants étaient plus francophones et venaient essentiellement des pays ayant un lien avec la France et l'Occident. Je suis un adepte de Samuel Huntington et de la théorie du choc civilisationnel, par conséquent, ne pensez-vous pas que le problème de la laïcité, tel qu'il se rencontre aujourd'hui en France, soit en partie lié à des éléments extracivilisationnels ?

De la salle

Bonjour, je suis Maximilien Sanchez, conseiller municipal délégué la jeunesse de la ville de Gentilly. J'ai noté, depuis le début de ce colloque, la récurrence d'un certain nombre de termes, comme l'Islam, les mosquées. Il me semble pourtant que ce colloque porte plus largement sur la question de l'intégration républicaine en péril. Si le débat se focalise sur certains termes, cela peut créer, artificiellement, une sorte d'ennemi de l'intérieur, et se focaliser sur des discours qui représentent une dérive, comme le choc civilisationnel, puisque la République ne reconnaît que des citoyens dans son ensemble et pas de particularisme, il me semble que pour le vivre-ensemble et le faire-ensemble, il faudrait changer la focale de ces échanges.

Cindy LEONI

Sur la question du port des signes religieux, je ne suis pas convaincue d'avoir bien compris le cœur de votre interrogation par l'exemple que vous évoquez, en le mettant en lien avec la laïcité.

Je voudrais préciser que la laïcité est un rempart et non une menace ; c'est un bouclier, et non une arme qui viendrait pointer du doigt certains individus. La laïcité, c'est un bien commun de notre vivre-ensemble, de nos aspirations en tant que républicains, et un moteur d'émancipation.

En revanche, effectivement, le signe religieux ostentatoire, par mécanisme de préjugés et de stéréotypes, engendre plus facilement la discrimination. C'est le cas, mais je ne valide pas cette corrélation, je préfère rappeler cet élément qui me semble indispensable, justement par rapport à ce qui nous occupe aujourd'hui.

Agnès FONTANA

Pour répondre à la deuxième question qui a été posée, effectivement, la laïcité est loin d'être naturelle pour les personnes qui arrivent sur notre territoire, elle est d'ailleurs loin d'aller de soi aussi pour nos partenaires européens qui ont parfois d'autres notions des rapports que doivent

entretenir la religion et l'État. La laïcité nécessite donc un apprentissage et une transmission, vis-à-vis des personnes que nous accueillons, et c'est justement l'un des objets de la formation civique, qui fait partie du contrat d'intégration républicaine, qui est prescrit aux personnes qui obtiennent un premier droit à séjourner en France.

La laïcité leur est explicitée dans toutes ses composantes, y compris sa composante de liberté de conscience et de religion, qui est l'un de ses piliers, avec la séparation de l'église et de l'État. Ces éléments font l'objet d'une transmission, d'une appropriation, d'un apprentissage, et dont la compréhension est vérifiée, et nous y portons une grande attention au moment de l'accès à la nationalité française. Nous vérifions que le postulant a compris, et adhère à cette valeur.

Jean-Marie BOCKEL

Sans tomber dans des théories de complot ni dans une forme de naïveté, je voudrais revenir sur la question de l'Islam, dont nous avons parlé au détour d'une phrase. Je garde à l'esprit, à l'époque de Jacques Chirac je crois, les textes qui ont été actés, après écoute de tous les hauts conseils concernés dont je faisais partie, sur les signes discrets qui étaient acceptables ou problématiques. Lorsque je constate, dans ma ville, l'évolution de la situation sur l'espace public, je suis forcé de reconnaître l'existence d'un sujet. En tant que maire, j'ai été peu confronté à des demandes de temples, d'églises ou de synagogues, mais à des demandes en réponse à ce que nous appelions à l'époque l'Islam des caves, d'érection de nouveaux bâtiments. J'ai accédé à ces demandes, puisque non seulement nous avons accepté, mais nous avons également accompagné, soutenu, et aussi dans certains cas, négocié pour que ces démarches s'inscrivent dans le cadre de l'acceptable républicain, au niveau des pratiques, de l'environnement et de toute la dimension alentours.

Je n'ai rencontré aucune difficulté avec certains interlocuteurs, mais avec d'autres interlocuteurs émergents, porteurs d'un projet politique sur ce que devrait être l'Islam en France, les discussions se sont avérées plus difficiles. Je ne me situe pas dans une position islamophobe ou de repli sur soi, mais dans une position de discussion ferme pour faire émerger et rendre possible la place, dans le cadre de la laïcité, de l'ensemble des religions et des cultes présents sur notre sol. Je pense là encore qu'il faut connaître la règle du jeu et l'appliquer collectivement pour le bien de tous.

Pierre-André PEYVEL

Merci. Nous reviendrons sur ces réalités, après l'intervention sans doute de Jean-Louis Bianco. Avez-vous d'autres questions, notamment sur les autres volets que nous avons abordés ce matin, comme l'emploi, par exemple ?

De la salle

Bonjour. Vous avez beaucoup parlé de la dignité de l'école publique. Nous avons pourtant vu récemment beaucoup d'images de ces écoles publiques de Marseille totalement insalubres, inondées et envahies de cafards. Comment expliquez-vous que cette dignité de l'école publique ait été à ce point bafouée ?

Pascal FOURESTIER

Je vous invite à vous rendre dans mon lycée, qui est un très bel établissement ; nous avons d'ailleurs gagné 200 élèves en trois ans, et nous affichons 100 % de réussite en bac ES et L l'an passé, 96 % de réussite en STI2D, et 84 % de réussite en S. Nous sommes très fiers de nos élèves, et je pense que la dignité passe également par le fait de reconnaître leur capacité à réussir.

Les lycées sont les propriétés des régions, et l'état des bâtiments ne relève pas de la compétence de l'État, je ne répondrai donc pas à cette question.

De la salle

Bonjour. Je voudrais m'adresser au proviseur du lycée polyvalent. Vous parlez d'intégration, mais j'ai remarqué que la mixité sociale s'applique dans les classes de primaire, tandis qu'elle ne

se retrouve plus dans les collèges et les lycées. Dans les quartiers défavorisés, le collège devient donc un refuge pour leurs habitants. Ne pensez-vous pas que cela constitue une mise en retrait pour les personnes souhaitant un avenir meilleur ?

Pascal FOURESTIER

Il existe un principe de sectorisation par rapport au domicile, pour l'affectation dans les collèges et les lycées publics. Par conséquent, l'État et les départements travaillent justement à créer le plus possible les conditions de la mixité sociale en revoyant la carte scolaire et les conditions de sectorisation. Concrètement, nous restons confrontés à des réalités de territoire plus complexes, notamment en Seine-Saint-Denis, puisque lorsqu'un quartier en prévention violence touche un autre quartier prévention violence ou zone sensible, la mixité est plus difficile à mettre en œuvre. Toutefois, cela n'empêche pas l'intégration républicaine, et cela n'empêche pas de construire les conditions pour permettre à ces élèves d'accéder à l'égalité des chances.

Pierre-André PEYVEL

Peut-être pouvons-nous ajouter qu'au lycée, les options sont nombreuses, ce qui permet à nouveau de recréer une mixité à la sortie du collège.

De la salle

Voilà deux heures que nous échangeons, et nous avons tenu des propos intéressants et constructifs, mais pouvons-nous réellement passer toute la journée à parler d'intégration républicaine sans évoquer les graves problèmes de lutte contre la délinquance et la criminalité, alors qu'il existe des quartiers et des villes, nous le savons, qui échappent à la loi républicaine, et où pourraient notamment être saisis de la drogue, des armes, de l'argent illicite ? Je crains que ces questions de délinquance et de criminalité ne soient une gêne majeure à la bonne intégration.

Pierre-André PEYVEL

Il n'existe pas de cause unique. Je suppose que l'ancien maire de Mulhouse a sûrement un point de vue sur la question.

Jean-Marie BOCKEL

Effectivement, j'y ai fait allusion tout à l'heure. Nous avons considéré, à un moment donné, dans le respect du partenariat avec l'État, puisqu'il s'agit essentiellement de compétences régaliennes, qu'il nous était impossible de rejeter la faute sur l'État en attendant que les problèmes disparaissent tout seuls.

Durant les années 1990 et 2000, un certain nombre de maires de tous bords confondus s'est donc très fortement engagé, à la fois dans ces enjeux de prévention de la délinquance, mais également d'implication sur des contrats locaux de sécurité, en y mettant des moyens, y compris humains.

De nombreux sujets posent problème, il existe des territoires de la République isolés, où nous sommes loin d'assurer la sécurité de chacun, mais chaque fois que nous nous sommes engagés sur la durée, nous avons obtenu des résultats et l'adhésion de la population, à commencer par les classes populaires, les premiers concernés.

Nous devons nous montrer attentifs à notre manière d'agir, afin de ne pas être accusés de discriminer les populations les plus en difficulté ; d'emblée, nous avons montré que nous n'étions pas sur des politiques sécuritaires qui visent ou qui montrent du doigt une partie de la jeunesse, mais plutôt que cette politique est en lien avec toutes les politiques préventives, éducatives, de lutte contre les discriminations.

Lorsque nous adoptons ce positionnement et que nous avançons collectivement, en assumant ce sujet, nous obtenons des résultats et cela crédibilise toutes les politiques d'un territoire, notamment les politiques d'intégration.

Pierre-André PEYVEL

Je vous invite à poser une dernière question, compte tenu du temps qui est déjà dépassé.

De la salle

Bonjour, je suis Murielle Maffessoli, directrice de l'observatoire régional de l'intégration et de la Ville sur la région Grand-Est. Nous sommes centre de ressources sur les questions d'intégration, de lutte contre les discriminations et les politiques de la ville. Je souhaite simplement revenir sur un élément abordé ce matin par Patrick Weil, lorsqu'il évoquait cette importance de la dimension historique, et de faire histoire commune.

Je voudrais aller plus loin sur la question des politiques publiques, qui ont aussi une histoire. Lorsque nous parlons des questions d'intégration, nous devons également nous interroger pour savoir dans quelle histoire s'inscrivent ces politiques publiques, et ne pas les considérer comme acquises. Ces politiques sont structurées autour d'un certain nombre de représentations et d'imaginaires de la place de l'étranger, et de certains étrangers dans notre société.

Par conséquent, je pense que si nous voulons dresser des constats aujourd'hui sur la désintégration, terme avec lequel je ne suis pas totalement d'accord, nous devons passer par ces interrogations. Nous sommes porteurs, en tant que décideurs, à des niveaux différents, de ces éléments ; or je ne suis pas toujours sûre que nous parlions du même support de réflexion sur le terme d'intégration. Je considère que nous avons besoin de l'uniformiser et de le poser en commun. Les actions, au niveau territorial, essaient justement de s'inscrire dans cette réalité quotidienne, qui permet de traiter de manière plus humaine ce sujet éminemment complexe.

Pierre-André PEYVEL

Merci, madame, pour votre contribution. Je suis désolé auprès de ceux qui n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer, mais la journée sera longue et je vous assure que vous aurez la possibilité de le faire. J'espère que cette table ronde vous a un peu éclairés, et je vous remercie de votre attention.

Catherine FERRIER

Vous aurez donc d'autres occasions de vous exprimer, gardez en tête vos questions. J'appelle désormais notre deuxième grand témoin, président de l'Observatoire de la laïcité, ancien ministre, Jean-Louis Bianco, qui va évoquer ce sujet de la laïcité au quotidien aujourd'hui en France, qui a déjà préoccupé certains d'entre vous dans vos questions.

Grand témoin : « La laïcité à l'épreuve du quotidien »

Jean-Louis BIANCO, ancien ministre, président de l'Observatoire de la laïcité

Jean-Louis BIANCO

Bonjour à toutes et à tous, Madame Erignac, mesdames, messieurs,

Lorsque nous parlons de laïcité, comme lorsque nous parlons d'intégration, nous devons parler d'Histoire. À vrai dire, nous devrions toujours parler d'Histoire, pour comprendre d'où nous venons, et pourquoi nous en sommes là où nous en sommes. Patrick Weil l'a extrêmement bien fait.

L'histoire de notre laïcité trouve ses racines assez loin, à une époque où le mot de laïcité n'existait pas ni le concept. Je parle de la Renaissance, période au cours de laquelle des hommes, et quelques femmes ont eu l'audace incroyable et extraordinaire de décider de penser par eux-mêmes, de s'affranchir des dogmes scientifiques ou religieux. Je rattache ce moment de notre histoire européenne et mondiale à la laïcité, car la démarche laïque est précisément une démarche d'émancipation, qui invite à sortir de ses préjugés, et qui appelle à la raison.

Plusieurs contributions ont apporté des éléments utiles, car il nous faut savoir de quoi nous parlons. Durant longtemps, s'est exercé un simple salut rituel à la laïcité. Désormais, la laïcité et la République constituent le cœur de nos préoccupations, et il est nécessaire de travailler afin de contrer la grande confusion du débat médiatique et politique, qui se déroule dans l'ignorance et la manipulation, pour que chaque responsable et chaque citoyen sache ce qu'est exactement la laïcité.

Nous avons réalisé, avec l'Observatoire de la laïcité, un sondage auprès de 2 000 personnes, pour construire un état des lieux de la laïcité telle qu'elle est perçue par nos concitoyens. Au départ, ce sondage contient un questionnaire visant à définir la laïcité. Nous avons réalisé, à notre grand étonnement et avec joie, qu'une majorité non négligeable de nos concitoyens, avec peu de différence, suivant l'âge, les affinités, les catégories, donne une bonne définition de la laïcité, à l'exception des endroits de débat public, confus et contradictoire.

Il en résulte un très grand attachement à la laïcité, considérée comme un principe républicain essentiel, mais aussi deux points, sur lesquels je voudrais attirer votre attention : trop souvent, la laïcité est instrumentalisée dans le débat politique. Une majorité de personnes interrogées le pense. Trop souvent, nous ne parlons de laïcité qu'à travers des polémiques. Je crois que ce sondage, que je vous invite à consulter avec attention, est riche d'enseignements.

Qu'est-ce que la laïcité ? Nous disons souvent que la laïcité est une valeur ; or, ce n'est pas tout à fait exact. La liberté, l'égalité, la fraternité sont des valeurs. La laïcité est un principe politique, qui concerne toute la vie de la cité, et qui repose sur des principes et des piliers juridiques.

Ce principe repose sur trois piliers. Le premier pilier, le plus important et le premier dans l'Histoire est la liberté. Il convient de distinguer d'une part, la liberté de conscience, absolue, qui entraîne des conséquences : liberté de croire ou de ne pas croire, liberté de changer de religion, liberté d'avoir une conviction religieuse ou non, liberté de pratiquer le culte, liberté de manifester ses convictions, même religieuses, dit l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, pourvu qu'on ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. Ce régime vaut pour la plupart des libertés : la première frontière est l'ordre public, et la deuxième frontière est l'article 4, qui stipule que la liberté de chacun s'arrête là où elle met en péril la liberté d'autrui.

Une fois rappelés cette définition et les grands principes de la loi, comment agir ? Il faut agir d'abord par un immense effort de formation, amorcé depuis quelques années, mais qui reste encore largement à conduire. Nous avons par exemple travaillé avec le Commissariat général à l'égalité des territoires, avec le centre de formation des personnels territoriaux, à un plan de formation qui a permis de former 30 000 acteurs de la politique de la ville. L'Education nationale a fait des efforts qui vont être renforcés, et selon un sondage récent du comité national d'action laïque, 81 % des enseignants n'ont jamais eu de formation sur le sujet. Cela trahit donc un enjeu important, y compris sur la formation initiale, puisque compte tenu sans doute de la masse des sujets à enseigner, les formations à la laïcité et la préparation à l'enseignement laïque des faits religieux, ainsi qu'à l'enseignement moral et civique, sont très inégales.

Nous avons proposé au ministre de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur qu'un module unique national, juridiquement, historiquement et pédagogiquement solide, soit introduit dans cette formation.

Comment appliquer ce principe de laïcité ? Comment aider à la formation ? L'Observatoire de la laïcité a publié des guides, pour les collectivités locales, pour les associations, pour les hôpitaux, pour les entreprises. Chaque guide se présente de manière très simple. Ils sont librement consultables et téléchargeables sur notre site, et se présente sous un format très bref. Dans une première partie, il est expliqué ce que dit le droit. Nous sommes dans un état de droit. Nous pouvons avoir des conceptions différentes de la laïcité, mais ce qui nous rassemble, c'est l'application de la loi et de la laïcité telle qu'elle est. La seconde partie revient sur ce que dit la jurisprudence, tandis que la troisième partie indique que faire en cas de conflit. L'idée est assez simple, et tend à faire respecter la loi, toute la loi, rien que la loi, avec fermeté et sérénité, selon une formule de Bernard Cazeneuve, l'ancien ministre de l'Intérieur.

Je vais prendre trois exemples rapides sur des sujets qui touchent à la vie quotidienne. Celui d'abord des cantines scolaires. La réponse, pour les cantines scolaires, telle qu'elle a été

imaginée depuis longtemps, souvent, par des municipalités de gauche, de droite et du centre, est assez simple et évidente, mais fait toujours l'objet de contestations et de polémiques politiciennes. Nous n'employons pas, à l'Observatoire de la laïcité, l'expression « menu de substitution », ce qui signifie des menus, pour les élèves de confession juive ou musulmane, qui ne veulent pas manger de viande de porc, donc une substitution à la viande de porc. Il faut toujours chercher, par la laïcité, mesdames et messieurs, non pas ce qui discrimine ou ce qui sépare, mais ce qui rassemble. Et donc nous disons, très simplement, qu'il faut offrir du choix. Le choix est bon pour la santé, il permet aux végétariens qui ne veulent pas manger de viande de ne pas manger de viande, il permet à un élève, qui un jour donné, ne souhaite pas manger de viande, de manger le plat alternatif, et il permet aussi aux juifs et aux musulmans qui ne veulent pas manger de porc, de ne pas en manger. C'est assez simple, nous devrions pouvoir nous rassembler autour de ce genre de sujets, au lieu d'en faire des polémiques permanentes.

Deuxième exemple : les autorisations d'absence pour des motifs à caractère religieux (RTT). Les règles qui obéissent à la fois à l'esprit de la loi et au bon sens sont les mêmes, que nous soyons dans le secteur privé, ou dans le secteur public. Il existe d'ailleurs une jurisprudence abondante, de la Cour de cassation d'un côté, du Conseil d'État de l'autre, qui offre des guides et des repères, pour beaucoup de situations. Le principe est simple : une demande d'autorisation d'absence pour un motif à caractère religieux ne doit n'être ni mieux traitée ni moins bien traitée qu'une autre demande (deuil, obligation administrative, garde d'enfant). Le critère doit être aussi objectif que possible, et cette démarche doit être pratiquée pour la laïcité. Est-ce qui si moi, gestionnaire, *manager*, responsable, public ou privé, je dis oui à une telle demande, je vais désorganiser mon service ? À ce moment, le responsable est en droit de dire non. Au contraire, si cela ne désorganise pas son service, il peut évidemment accéder à cette demande.

Un troisième point, qui ne touche qu'en partie à la laïcité, a déjà été évoqué à juste titre par Patrick Weil. Il s'agit de la question des pressions qui peuvent s'exercer sur les personnes, pour pratiquer un culte, ou pour ne pas pratiquer un culte. Il n'est guère nécessaire de changer la loi pour l'appliquer, il faut simplement une instruction. Il faut qu'elle soit appliquée, encore une fois, avec fermeté et sérénité. Et je m'aperçois qu'emporté par la liberté, j'ai oublié de citer les deux autres piliers de la laïcité.

Ces autres piliers de la laïcité sont les principes politiques, s'appliquant à la vie de la cité, et se traduisant par des règles juridiques. Les personnes qui obtiennent le statut de réfugiés nous le disent : nous ne mesurons pas suffisamment la chance que nous avons en France, de jouir de cette liberté de croire ou de ne pas croire, ou de changer de religion. Ce n'est pas si répandu, à l'échelle de notre planète, et nous devons en être conscients et fiers.

Enfin, la neutralité religieuse de l'Etat, des collectivités et des services publics, conséquence même de la loi du 9 décembre 1905, de séparation des églises et de l'Etat, est un autre pilier fondamental de la laïcité. Cela fait référence à notre histoire, qui a également été l'histoire des guerres de religion, entre catholiques et protestants. Un million de protestants sont soit morts, soit ont émigré, en l'espace d'une cinquantaine d'années. C'est l'histoire d'un long combat entre l'Église catholique et l'État, entre l'Église catholique et la République. La laïcité est le produit de cette histoire, et de ces combats.

La séparation de l'église et de l'État consiste, comme l'a si bien dit Victor Hugo, à garder l'église chez elle, et l'État chez lui. Aucune prescription religieuse ou cléricale ne s'impose à l'État, et surtout à l'État démocratique et républicain. Par ailleurs, l'état ne doit pas intervenir dans l'organisation des cultes. Cette neutralité est la conséquence de ce que Patrick Weil a cité comme premier élément de l'identité de la France : l'égalité. Cette passion pour l'égalité nous caractérise, et contribue à ce qui constitue notre identité, pour le bon et pour le moins bon, mais également à notre image.

Le troisième pilier, que nous oublions souvent, est la citoyenneté. Au contraire de l'égalité et de la liberté, qui sont définies par des lois, des textes et de la jurisprudence, aucun texte ne définit la citoyenneté. On ne naît pas citoyen, on le devient, en vivant ensemble. La citoyenneté, cela signifie que nous sommes différents, nous affirmons, dans la République laïque, que ces différences sont source de richesse : différences d'origines, de convictions, de couleur de peau, de sentiment d'appartenance, d'histoire ; mais à une condition centrale, que nous oublions trop souvent : nous sommes toutes et tous femmes et hommes d'abord. Nous sommes des citoyens,

et des citoyennes, à égalité de droits et de devoirs. Ce statut, hérité de la Révolution française, célèbre et consacre la fraternité.

Vous voyez donc comment la laïcité, principe politique, principe juridique, décline et met en vigueur les trois éléments de notre devise républicaine. Et, puisque j'ai terminé par la citoyenneté, je voudrais vous dire, cela a été évoqué par plusieurs interventions, que l'intégration républicaine et la laïcité dépendent de vous, de nous. Il ne faut pas attendre de textes réglementaires ou de décisions de justice : nous aurons une laïcité vivante, une laïcité qui soit un bouclier, mais également un outil pour construire la raison commune, un outil pour construire le vivre ensemble. En faisant ensemble, nous honorons cette laïcité, que nous devrions essayer de faire aimer, et de ne pas la voir toujours comme une restriction des libertés, puisqu'il s'agit du contraire.

Cette laïcité, cette intégration, dépendent de nous. Il appartient à chacune et à chacun d'entre nous d'être des bons militants de la laïcité et de l'intégration.

Je vous remercie.

Catherine FERRIER

Bien. Nous allons désormais croiser nos regards, avec des exemples nous venant de l'étranger. Comment font les autres ? Existe-t-il une spécificité du modèle français d'intégration républicaine ? Est-ce que les autres ont trouvé des modèles qui résistent aux évolutions sociétales ? J'appelle nos ambassadeurs et Jean-Jacques Brot, qui va animer cette table ronde.

Deuxième table ronde : « Intégration, assimilation ou insertion : comment font les autres ? »

Modérateur : Jean-Jacques BROU, préfet

Jean-Jacques BROU

Madame l'Ambassadrice, Messieurs les Ambassadeurs, je vous propose de prendre place. Nous allons commencer par Nikolaus Meyer-Landrut, puisque j'ai cru comprendre que monsieur l'ambassadeur d'Allemagne avait une obligation. Vous avez vu à quel point, dans l'imaginaire collectif français, comme l'a exprimé notre collègue Agnès Fontana, l'immigration en Allemagne est perçue comme un phénomène récent, datant de 2015 ? Or, je pense que vous allez nous expliquer que l'Allemagne est aussi une vieille terre d'immigration, mais plutôt par à-coups. En revanche, les Français sont aussi fascinés et tentent de reproduire votre modèle avec cinq ans de retard en matière de moyens d'intégration. Comment réussissez-vous et quelle est votre histoire ?

Nikolaus MEYER-LANDRUT, ambassadeur d'Allemagne

Nikolaus MEYER-LANDRUT

Monsieur le Préfet, merci beaucoup de m'avoir invité et de me permettre de participer à ce colloque et de contribuer à la mémoire de Claude Erignac, qui était un grand serviteur de l'État.

Merci pour votre question. Nous ne sommes pas toujours convaincus de la réussite des actions que nous menons en Allemagne, mais nous essayons de faire au mieux, dans la mesure de nos capacités.

L'histoire allemande est un petit peu différente de l'histoire de nos voisins. L'histoire européenne tout court, je pense, est une histoire de migration qui puise son origine depuis l'Empire romain. Sans retracer l'intégralité de l'histoire européenne des deux derniers millénaires, je souligne que ces siècles sont marqués par beaucoup de migration. Les guerres de religion ont été évoquées, mais je pense également aux deux Guerres mondiales qu'a connues le continent, conflits dévastateurs dont ont résulté beaucoup de déplacements et d'immigration.

Nous ne sommes donc pas, aujourd'hui, au début d'une nouvelle ère, mais plutôt à la poursuite d'un phénomène ancien. Toute migration, tout phénomène de réfugiés, au moment où il se produit, est difficile et contesté. Mais, si nous examinons ces phénomènes avec du recul, nous réalisons souvent qu'ils constituent des gains importants pour tous, les sociétés et les personnes arrivées.

Dans la deuxième moitié du XXe siècle, la France et l'Allemagne ont connu un mouvement de migration important, organisé par les pouvoirs publics, dimension qu'il est nécessaire de garder en tête.

Aujourd'hui, en Allemagne, le plus grand nombre de migrants est issu de la libre circulation des autres pays européens. Nous parlons toujours des demandeurs d'asile, des réfugiés venant de l'extérieur de l'Union européenne, pourtant, y compris durant les années 2015, 2016 et 2017, les deux tiers des personnes arrivées en Allemagne venaient des autres pays européens, dimension dont nous parlons peu. Ces pays sont essentiellement la Pologne, la Roumanie et la Bulgarie.

Ici, nous discutons de la question des demandeurs d'asile. L'Allemagne a connu des périodes d'afflux massifs, notamment avec les réfugiés de Bosnie au milieu des années 1990 (plus d'un million de réfugiés en deux ans), et d'autres périodes plus calmes. Ce premier afflux de réfugiés avait déjà suscité un débat autour du droit d'asile.

En 2016, le nombre de demandeurs d'asile a atteint plus de 700 000 personnes, dont un tiers originaire de la Syrie et de l'Irak. Lorsque nous étudions les quotas de protection attribués à ces personnes, nous observons que moins d'un pour cent ont une protection au titre du droit d'asile, quand 50 % obtiennent un titre de séjour sur la base d'un droit de réfugié ou d'une protection secondaire. Cela signifie également qu'à peu près 50 % de ces personnes ne possèdent pas de titre de séjour et l'Allemagne doit gérer cette situation.

Ce constat a incité la politique allemande à réagir et ce sur deux niveaux. D'une part, les processus d'asile ont été fortement modifiés, simplifiés et changés. Le droit et la procédure individuelle de demande d'asile n'ont pas changé, mais les procédures de mise en œuvre ont été améliorées. Rapidement, nous avons mis en place un document unique pour les demandeurs d'asile, nous avons imposé une obligation de résidence dans les centres d'accueil, nous avons changé le soutien apporté à ces personnes, désormais plutôt en nature qu'en liquide, et nous avons établi des procédures accélérées pour les demandeurs venant des pays d'origine sûrs.

Par ailleurs, en été 2017, l'Allemagne a essayé de mettre en place une loi d'intégration, ce qui est intéressant, puisque nous ne pouvons que régler, dans une loi, ce que l'État peut faire, mais non les actions de la société. Quelle est donc l'action de l'État ? Cette loi s'articule autour de deux dimensions : soutenir les demandeurs d'asile, et fixer ce que l'État attend de ces demandeurs, puisque l'intégration fonctionne dans les deux sens. L'État tente donc d'instaurer des mesures qui couvrent ces deux aspects.

Pour soutenir ces populations, l'Allemagne a créé 100 000 emplois, proposés par l'État, pour les mesures d'intégration. Nous avons suspendu, pour trois ans, l'examen de priorité et d'accès à l'emploi pour les demandeurs issus de l'extérieur de l'Union européenne, ce qui est important dans la procédure, et nous avons garanti aux entreprises embauchant un demandeur d'asile dans une formation que cette personne pourra rester jusqu'à la fin de cette formation, même si, initialement, son droit de protection est très court. Cela permet aux entreprises de mener leur démarche à terme.

Nous demandons en revanche à ces demandeurs d'asile d'être assignés à un lieu de résidence et nous leur soumettons l'obligation de prendre part aux mesures d'intégration, à savoir des cours d'intégration et de langue, qui sont de 600 unités pour la langue et 100 unités pour les cours d'orientation, de civilisation, de transmission de valeurs, et d'étude de la Constitution. Ces cours peuvent atteindre jusqu'à 900 heures par personne. Parmi les participants à ces cours, nous observons un taux de réussite à l'examen final supérieur à 90 %, ce qui signifie que les gens s'engagent, ils ont compris l'importance de ces démarches et ont également compris que la non-participation peut entraîner des sanctions.

À l'échelle fédérale, les Länder et les collectivités fournissent un effort considérable, puisque la dépense publique, pour ce type de mesures d'intégration et d'accueil, atteint environ 10 milliards d'euros par an sur 2017 et 2018. Nous avons constaté des progrès, certes lents, mais réels, dans le taux d'intégration de ces populations au sein du marché du travail, puisque les personnes arrivées en Allemagne entre 2014 et 2015 affichent un taux d'insertion de 30 %. Des efforts restent à fournir.

Enfin, en novembre 2018, notre nouveau gouvernement a ouvert une nouvelle étape, la conférence sur l'Islam, qui tente d'intégrer plus d'acteurs qu'auparavant, à savoir des représentants variés des différents mondes et d'aborder plusieurs thèmes et sujets, comme la formation des personnels religieux, l'utilisation de centres pour la théologie de l'Islam, que nous avons créés il y a quelques années, et qui recensent désormais 2 000 étudiants par an, qui suivent un enseignement pour devenir à leur tour professeurs dans cette école.

Les principes de laïcité qu'énonce Jean-Louis Bianco sont les mêmes en Allemagne, à savoir la séparation de l'Église et de l'État et la liberté de conscience, de croire, de ne pas croire, de changer de religion, mais notre manière de coopérer entre l'État et l'Église est différente, ce qui s'observe dans un point précis de la Constitution allemande, qui donne à chaque allemand le droit d'obtenir un enseignement religieux dans une école publique. Cette organisation oblige aujourd'hui l'État à mettre en place cet enseignement, en dehors de religions catholique et protestante, ce qui pose notamment des questions de financement.

J'aurais encore de nombreux éléments à partager avec vous, mais vous m'avez demandé de faire vite, je vais donc m'arrêter là.

Jean-Jacques BROT

Merci, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre présentation très complète et concrète. Vous avez, en particulier sur le dernier point, bien insisté sur la prise en compte de la question religieuse et de la laïcité sur le plan législatif, qui appelle d'ailleurs une comparaison et une coopération avec le Gouvernement français.

Madame l'ambassadrice, la Suède a été une terre d'accueil et lorsque certains d'entre nous, nous occupions de réfugiés en 2015, beaucoup, des Syriens par exemple disaient transiter par la France pour rejoindre leur famille en Suède. Alors, pourquoi un tel attrait ?

[Veronika WAND-DANIELSSON, ambassadeur de Suède](#)

Veronika WAND-DANIELSSON

Je vous remercie tout d'abord pour cette invitation et pour l'occasion que vous m'offrez de vous expliquer plus en détail la politique d'immigration de mon pays.

J'écoutais la présentation très intéressante de mon cher collègue allemand. Je ne vais pas revenir au temps des Romains, mais pour mieux comprendre ce qui caractérise notre politique, que je suis fière de qualifier de politique d'accueil très généreuse, il convient également de revenir brièvement sur notre Histoire. Avant d'évoquer la grande vague de migration que nous avons connue en 2015, et par laquelle nous avons été quelque peu débordés, je vais tenter d'expliquer pourquoi nous sommes un pays si généreux en matière d'immigration.

Tout d'abord, nous sommes le troisième plus grand pays de l'Union européenne en termes de géographie, après la France et l'Espagne, pour 10 millions d'habitants. Nous sommes donc un grand pays, mais peu peuplé.

Pourtant, si nous opérons un bref retour en arrière, entre 1850 et 1910, nous remarquons que la situation était totalement à l'inverse de celle que nous connaissons aujourd'hui. La Suède était assez pauvre, nous étions un pays rural, et 20 % des hommes suédois ont quitté le pays pour rejoindre les États-Unis, tandis que 15 % des femmes ont également quitté le pays, qui s'est presque dépeuplé et qui ne comptait plus que cinq millions d'habitants. Ce phénomène, et ces chiffres expliquent en partie les liens très forts entre la Suède et les États-Unis. Il y a beaucoup de Suédois à Minneapolis, encore aujourd'hui, les générations suivantes ont conservé un lien

très fort avec la Suède, ce qui a influencé notre politique de sécurité, ainsi que notre politique étrangère. Un pays nous a accueillis, et cette générosité a aidé les États-Unis.

Nous avons également eu besoin d'une politique généreuse, face à notre manque de ressources, puisque la Suède, dépeuplée, n'a presque pas connu de migration avant la Seconde Guerre mondiale.

Vers les années 1950, 1960, nous avons connu une première vague d'immigration en Suède, dont l'industrie se développait très rapidement. Nous avons donc besoin de main d'œuvre face au développement de notre industrie métallurgique ; population essentiellement originaire de la Yougoslavie, l'Italie, ou encore la Grèce. À cette époque, la majorité de ces immigrants n'avait pas prévu de s'installer durablement en Suède, mais seulement d'y rester quelques années, avant de retourner dans leur pays. Toutefois, certains d'entre eux sont restés, et nous avons alors développé une politique d'assimilation, qui s'est appliquée durant presque vingt ans et qui consistait à faire de ceux qui restaient, des Suédois. Cette politique exigeait d'eux qu'ils apprennent le suédois, s'intègrent pleinement dans la société, oublient d'où ils venaient et s'adaptent à la situation de la Suède, parfois très différente de leur propre pays.

Après une vingtaine d'années, il s'est avéré que la migration continuait vers la Suède, et que cette politique d'assimilation n'était pas fructueuse. Elle posait des difficultés d'intégration, notamment puisque les migrants devaient renier leur propre culture, leur passé, leur langue. À cette époque, entre 33 000 et 35 000 personnes avaient gagné la Suède, pour des raisons économiques en premier lieu.

Entre 1970 et 1980, nous avons connu une vague de demandeurs d'asile. La Suède menait, à cette période, une politique très ouverte vers l'Amérique latine, et soutenait les mouvements de libération, notamment dans les anciennes colonies africaines. Nous avons donc accueilli des populations venues du continent sud-américain, comme des Chiliens, mais également des personnes originaires du Moyen-Orient (Turcs, Kurdes, Libanais). C'est à cette époque que nous avons repensé notre politique : nous avons abandonné notre politique d'assimilation, au profit d'une politique d'intégration, qui nous caractérise encore aujourd'hui. Cette politique d'intégration, comme dans la majeure partie des autres pays de l'Union européenne, se base sur l'égalité des droits, l'égalité envers les obligations entre réfugiés, migrants et Suédois, et l'égalité dans les opportunités que la Suède peut leur offrir.

Ces trois piliers constituent encore à ce jour les principes fondateurs de la politique d'intégration suédoise. Nos expériences précédentes nous avaient montré que les migrants les mieux intégrés étaient ceux qui avaient appris notre langue, par conséquent, nous avons développé des programmes de formation, d'éducation, et d'apprentissage de la langue, qui sont fondamentaux.

Au départ, nous avons su gérer ces flux de migration, notamment avec la Guerre des Balkans. Depuis l'an 2 000 et jusqu'à la grande crise des réfugiés syriens, nous avons connu une baisse de la migration, qui était passée sous le seuil de 20 000 à 25 000 migrants par an, quand soudain, nous avons connu un pic, puisque nous étions, avec l'Allemagne, le premier pays à recevoir le plus grand nombre de Syriens en 2015.

Face à cet afflux massif, notre système d'accueil n'était plus adapté, nous avons également souffert d'un manque de solidarité au niveau européen. Nous nous attendions à la mise en œuvre et au respect des conventions internationales : face à un pays en guerre comme la Syrie, nous devons nous montrer généreux et en recevoir les ressortissants, ce qui ne fût pas le cas de la plupart des pays de l'Union, à l'exception peut-être de l'Allemagne.

Désormais, nous essayons de gérer cette situation, qui s'est depuis améliorée en Europe, puisque le flux de migrants venant de cette région s'est beaucoup réduit et nous essayons encore de mettre en œuvre et de respecter les principes de notre politique d'intégration. Par la force des choses, nous avons dû opérer des modifications, nous avons notamment fixé davantage de restrictions et renforcé le contrôle des frontières dès novembre 2015, à contrecœur, car notre système d'accueil était débordé. Toutefois, cette mesure va à l'encontre de la philosophie et la nature de notre pays, tourné vers la générosité.

Comme disait notre collègue allemand, nous sommes également plus exigeants et nous avons instauré deux types de mesures. D'une part, nous avons développé des programmes d'aide aux migrants durant les deux premières années suivant leur arrivée en Suède. D'autre part, nous travaillons avec toute la population, et l'ensemble des ministères à cette politique d'immigration et d'intégration, qui est donc incluse dans toutes nos politiques sectorielles : école, habitation, politique de santé et d'éducation. Notre but n'est pas de diviser, mais d'intégrer.

Jean-Jacques BROT

Merci beaucoup.

Monsieur l'Ambassadeur de Grande-Bretagne, je m'adresse désormais à vous. La France et la Grande-Bretagne ont la caractéristique d'avoir eu un empire colonial qui a largement déterminé leurs politiques d'immigration et d'intégration. Or, votre façon de faire a été, et peut-être demeure très différente de la nôtre, et suscite notre curiosité.

Lord Edward LLEWELLYN, ambassadeur de Grande-Bretagne

Lord Edward LLEWELLYN

Merci infiniment pour cette invitation, c'est un véritable honneur et un plaisir de pouvoir contribuer à une session qui porte le nom du préfet Erignac, à qui je souhaite rendre hommage.

Comme l'ont déjà évoqué nos deux collègues ambassadeur et ambassadrice, tous nos pays, y compris le Royaume-Uni, ont une longue histoire d'accueil des migrants. D'ailleurs, dans le cas de mon pays, si nous remontons dans l'Histoire, nous avons accueilli, ce n'est peut-être pas le terme adéquat, des Vikings venus des pays scandinaves il y a un peu plus de mille ans et nous avons ensuite reçu Guillaume le Conquérant et son armée. Nous sommes ravis de pouvoir bientôt recevoir la tapisserie de Bayeux, geste très amical que nous apprécions énormément, et qui parle de notre histoire partagée, et, plus sérieusement, de notre présent partagé, et j'espère également notre futur partagé, car nous sommes un pays européen, géographiquement, mais aussi dans notre approche.

Comment pourrais-je compléter les propos de mes deux collègues ? J'ajouterai trois éléments. Tout d'abord, le Royaume-Uni actuel, comme nos voisins, est un pays très fier de son caractère multiethnique et multiconfessionnel. Nous célébrons à la fois les valeurs qui nous unissent, comme notre démocratie, notre État de droit, notre liberté d'expression, mais également notre diversité ; et l'équilibre entre ces éléments est au cœur de nos discussions d'aujourd'hui.

Le Royaume-Uni est fier d'avoir un maire de Londres, Sadiq Khan, issu de la communauté musulmane et un ministre de l'Intérieur, Sajid David, dont les parents étaient des immigrés pakistanais, arrivés au Royaume-Uni pendant les années 1960. Son père conducteur de bus, est arrivé au Royaume-Uni avec une livre en poche et désormais, son fils est notre ministre de l'Intérieur. Je pense que ces deux exemples illustrent la manière dont notre pays peut être fier de son capital et de sa capacité à maintenir à la fois ses valeurs, tout en célébrant et sauvegardant sa diversité.

Évidemment, nous sommes confrontés à des enjeux et des défis ; ne nous pouvons en aucun cas céder à la complaisance, au même titre que nos amis européens. Selon les derniers sondages, 85 % des Britanniques ont un sentiment d'appartenance à un pays dont ils partagent l'objectif et le sens de l'identité, et 82 % des sondés disent que chaque mois, ils s'associent avec des personnes d'une autre confession religieuse ou bien d'une autre ethnicité. En revanche, il existe des communautés et des villes où subsiste trop de division, voire une sorte de ségrégation.

Nous reconnaissons que la politique du Royaume-Uni est différente de la France, puisque nous n'avons pas, chez nous, la tradition de la laïcité, mais nous présentons toutefois des similitudes. Vous avez évoqué notre histoire de colonisation ; or le Royaume-Uni a fortement bénéficié des migrants issus des pays de notre ancien empire, du Commonwealth. Notre service de santé dépend absolument des contributions des personnes originaires d'outre-mer. Notre histoire a contribué à ce que des migrants deviennent les piliers de notre société. Je le répète, nous pouvons en être fiers, cependant, nous devons nous aussi faire face à des enjeux.

Comment adresser ces enjeux, auxquels nous sommes confrontés ? La Première Ministre, lors de son élection, a déclaré, lors d'une de ses premières allocutions au 10, Downing Street, vouloir créer un pays et une société qui fonctionnent pour tout le monde, en lançant un Racial Diversity Audit. En d'autres termes, elle a lancé une analyse de la disparité raciale dans notre pays. Pour ce faire, nous avons demandé à tous nos départements gouvernementaux et nos services publics de fournir au public un questionnaire, qui posait l'interrogation suivante : que signifie être migrant, venir d'une autre ethnicité, dans notre société britannique, tant en matière d'éducation, de santé, de service pénitentiaire ? Tous les domaines du service public étaient concernés.

Suite à la publication de cet audit, il y a un peu plus d'un an, nous possédons désormais un outil pouvant s'apparenter au miroir de notre société, que nous utilisons pour prôner l'intégration. Parmi nos mesures phares, nous privilégions l'importance de l'apprentissage de la langue anglaise. Pour en revenir à notre ministre de l'Intérieur, Sajid David raconte une histoire pertinente à cet égard : lorsqu'il était enfant, il devait régulièrement s'absenter de l'école pour accompagner sa mère, qui ne savait pas parler anglais, chez le médecin. Son fils, alors âgé de six ans, devait traduire pour elle, ce qui illustre à quel point la maîtrise de la langue est importante. Quelques années plus tard, sa mère a appris la langue, et parle désormais à ses petits-enfants en anglais. La langue est donc primordiale pour l'intégration.

Après la parution de cet audit, nous avons également lancé notre stratégie d'intégration, que nous souhaitons mettre en œuvre.

Le Royaume-Uni a une politique et des pratiques différentes de la France, notamment en matière de laïcité. Nous sommes fiers, par exemple, que le plat national britannique soit le tikka masala, et que Buckingham Palace soit parfois gardé par des soldats britanniques portant le turban, à savoir des soldats sikhs. Ces éléments, certes anecdotiques, témoignent toutefois de notre politique, qui place la diversité au cœur de ses valeurs.

Jean-Jacques BROT

Merci. Je passe désormais la parole à Henry Wooster, que nous sommes ravis d'accueillir, vous, qui représentez le pays d'immigration par essence.

Henry WOOSTER, chef de mission adjoint à l'ambassade des États-Unis

Henry WOOSTER

Monsieur le Préfet, vos Excellences, l'initiative d'aujourd'hui est un admirable exercice de réflexion sur soi et sur la démocratie. Je suis ravi de partager l'expérience des États-Unis en matière d'intégration, et d'apprendre des celle des autres.

Dire que l'intégration est compliquée est un euphémisme. Uniques parmi les États nations de l'ère moderne, les États-Unis ont été fondés par des personnes qui recherchaient une plus grande liberté, et plus d'opportunités, loin de chez eux. Nous restons un pays de migrants. Les immigrants de première et deuxième génération aux États-Unis ont reçu 65 % de nos prix Nobel, ils représentent un tiers de nos physiciens, de nos ingénieurs et de nos médecins. Plus de 40 % de nos entreprises *high-tech* ont été fondées par des immigrants, ou des enfants d'immigrants.

Les Américains de première et deuxième génération représentent le quart de notre population. Dans le Queens, qui n'est qu'un seul arrondissement de New York, 138 langues sont parlées. Nous continuons d'attirer plus de migrants que tout autre pays. Enfin, pour évoquer un détail plus personnel, vous serez ravis de savoir que ma mère est citoyenne américaine naturalisée. Je n'ai pas parlé l'anglais avant mes quatre ans, puisque la langue maternelle de ma mère n'est pas l'anglais. Mes grands-parents maternels, chez qui je vivais petit, ne connaissaient pas l'anglais.

Tout comme la démocratie, l'intégration demande des efforts réguliers et de l'entretien. Compte tenu de l'évolution constante de l'intégration, la perfection ne peut en aucun cas constituer un objectif.

Les textes fondateurs de notre période révolutionnaire, les idées fondatrices avancées par cette première génération de penseurs américains, demeurent aujourd'hui les principes de l'approche américaine de l'intégration. Ces libertés fondamentales, développées dans la déclaration d'Indépendance, « *Life, Liberty, and the pursuit of Happiness* », sont inscrites dans le *Bill of Rights*, les dix premiers amendements de notre Constitution. La liberté de religion, d'expression, de presse, de réunion, guide toujours notre approche de l'intégration.

Les États-Unis sont prêts à recueillir une immigration légale. Nous encourageons les immigrants à contribuer et à participer à la vie de la société, à respecter les lois, à vivre comme ils le souhaitent. Nous défendons la possibilité unique, comme le disait le Président Reagan, pour chacun, de venir des quatre coins du monde en Amérique, pour y vivre et devenir Américain.

C'est pourquoi l'américanité ne se définit pas par une pratique ou une apparence particulière, ni par l'adhésion à une croyance, par la langue ou la religion, mais par un engagement envers les idées et les valeurs fondatrices de notre République et le respect de la loi des États-Unis.

La politique d'immigration américaine a considérablement changé au cours du temps et continue d'évoluer en fonction du contexte économique national, des flux migratoires, des normes en vigueur et de beaucoup d'autres facteurs. Lorsque les circonstances changent, les politiques changent. C'est la situation économique des États-Unis qui a été le moteur essentiel des nouveaux arrivants, ainsi que le plus grand facteur d'intégration : les gens viennent en Amérique pour travailler et intègrent nos communautés par leurs efforts et leur contribution, en ouvrant un commerce, en rejoignant une entreprise, en construisant des immeubles, en obtenant un diplôme. Toutes ces activités vous lient à une communauté.

À terme, ces communautés se mettent à reproduire les traditions et les cultures des arrivants, tandis que l'éducation fait également partie de ces facteurs d'intégration : elle assure que les arrivants découvrent l'Histoire, la langue, les traditions et la culture des États-Unis.

Les débats d'après-guerre furent longs et difficiles, et ont abouti à une législation qui devait protéger l'égalité des chances : éducation, emploi, hébergement, et ce, indépendamment du pays d'origine, de l'ethnie, de la religion ou du genre. Pourtant, l'application de cette législation est imparfaite. Nous faisons des progrès, puisque 13 % des membres du Congrès récemment élus sont des immigrants ou des enfants d'immigrants, dont 52 % à la Chambre des Représentants, et 16 % au Sénat. Ces élus viennent de pays aussi variés que l'Érythrée, le Guatemala, la Pologne, le Vietnam et la Somalie.

Au-delà des politiques nationales, la décentralisation du système fédéral accorde une grande responsabilité aux états, à l'échelle locale. C'est ici que les gens sur place, dans les communautés, travaillent à faciliter l'accès à l'éducation, à la formation, à l'apprentissage des langues, à l'emploi, et à offrir des chances aux migrants de contribuer à la société. Cette flexibilité permet à certains états, comme le Minnesota qui accueille 80 000 migrants somaliens, de concevoir et d'organiser leurs programmes en fonction des communautés qui nécessitent le plus d'attention.

Au même titre que les politiques économique et d'enseignement, la politique d'immigration a largement contribué à faciliter l'intégration, à garantir la protection des droits et des intérêts de tous nos citoyens. L'engagement historique des États-Unis pour installer les populations dans le besoin est constant. Nous avons réinstallé trois millions de réfugiés depuis 1980, et quatre millions de réfugiés supplémentaires ont reçu le statut de résident permanent aux États-Unis depuis 2000. En même temps, le Président a l'obligation de protéger la souveraineté américaine et de sécuriser les frontières du pays. L'élément fondamental de notre souveraineté, et essentiel à la sauvegarde de la sécurité nationale, est une immigration organisée, sûre et légale. La diversité que nous trouvons aujourd'hui aux États-Unis est plus riche, plus complexe, et donc plus exigeante que ce que nous avons connu à l'aube de notre République. Il en va de même en matière géopolitique. En conséquence, les débats autour de l'intégration et de la cohésion sociale sont devenus aussi complexes que nécessaires.

Je vous remercie.

Jean-Jacques BROT

Nous remercions chaleureusement nos quatre intervenants pour la richesse et la précision de leurs interventions. Avez-vous des questions dans la salle ?

Discussion avec la salle et les internautes

De la salle

Bonjour. Ma question s'adresse à l'Ambassadrice de Suède. Vous avez dit que la Suède comptait environ 10 millions d'habitants, je voulais donc savoir si votre politique d'immigration actuelle pouvait être envisagée sur du long terme, ou bien s'il s'agit simplement d'une politique ponctuelle, car vous n'avez pas encore trop d'habitants.

Veronika WAND-DANIELSSON

Vous avez en partie répondu à votre question. Notre politique s'applique sur le long terme, et nous reviendrons à une politique ouverte d'accueil, dont nous avons besoin. Un pays comme la Suède, avec une population assez limitée, a besoin d'une migration forte et active, qui contribue au développement de sa société. Actuellement, 50 % de la richesse de la Suède provient des exportations, en Europe et à l'international. De fait, plus les migrants contribuent à notre société et à notre politique, plus nous percevons cela comme une richesse. Le contrôle des frontières, mis en œuvre lorsque nous étions débordés par les événements, était une mesure temporaire, et nous reprenons déjà des activités tournées sur le long terme. Je signale pour finir que la Suède, souvent perçue comme ce pays du grand Nord à la population homogène, compte 18 % de Suédois originaires de l'étranger, ce qui est une proportion importante pour un ratio de 10 millions d'habitants.

De la salle

Ma question s'adresse à Monsieur Bianco, dont l'exposé était remarquable, mais concerne également nos amis étrangers. Monsieur Bianco a rappelé que la laïcité reposait sur trois principes : la liberté de religion, et notamment la liberté de changer de religion, la neutralité religieuse de l'État, c'est-à-dire qu'aucune loi religieuse ne peut prévaloir sur l'État, et l'égalité des citoyens, et notamment des hommes et des femmes. Ces trois principes sont-ils respectés par les religions présentes sur le territoire français, suédois, américain, anglais ou allemand ? Il me semble qu'ils le sont très majoritairement, par les adeptes des religions chrétiennes, qu'il s'agisse du catholicisme, du protestantisme ou de l'orthodoxie, ainsi que par les adeptes de la religion juive ou bouddhiste, certes peu représentés. En revanche, je me demande si ces principes sont pareillement respectés par nos concitoyens musulmans. Probablement, pour la grande majorité ; or ces trois grands principes sont souvent remis en cause par ceux qui parlent au nom de l'Islam.

Jean-Jacques BROT

Votre intervention s'apparente plutôt à un témoignage, je ne pense pas que nous puissions y répondre avec précision, sans entrer, je le crains, dans un autre débat. Nous retenons toutefois votre question. D'autres personnes souhaitent-elles intervenir ?

De la salle

Je souhaite m'adresser à Madame l'Ambassadrice de Suède, puisque vous êtes la seule à avoir employé le terme « assimilation ». Selon vous, l'assimilation est-elle différente de l'intégration, thème général de ce colloque ?

Veronika WAND-DANIELSSON

Oui. Selon notre ancienne politique d'assimilation, la différence était de taille, notamment en raison du fait que ceux qui venaient sous une politique d'assimilation devaient en grande partie renier leur culture et leur langue, et véritablement devenir Suédois, dans la mesure du possible. Ces mesures se sont finalement avérées peu productives.

Actuellement, notre politique d'intégration, développée dans les années 1970 et 1980, a été renforcée avec plus d'exigences, notamment pour garantir le respect des normes et des lois suédoises, y compris l'intégration des femmes. Mais cette politique d'intégration induit également le respect des cultures et des religions des populations qui viennent en Suède. La politique d'assimilation rendait cela impossible. Aujourd'hui, nous avons développé des instruments et des mesures pour que ces personnes puissent, en parallèle de leur apprentissage du suédois, préserver leur langue d'origine. La télévision diffuse notamment des programmes dans les langues des majeurs pays d'origine des migrants. Nous avons appris que le respect de leur passé, de leur langue, de leur ethnie et de leur culture était une richesse pour la Suède.

De la salle

Bonjour. Je souhaitais vous demander, dans les politiques d'intégration, qu'en est-il du vocable inclusion ? Quelle place occuperait-il aujourd'hui dans le lexique d'intégration, d'assimilation ou d'insertion ? Merci.

Lord Edward LLEWELLYN

Si je comprends bien, vous demandez, Madame, le rôle que joue le mot « inclusion » dans ce lexique. Je pense que chez nous, au Royaume-Uni, l'inclusion signifie être inclus, appartenir à une société, à un pays, et éprouver un sens d'identité nationale, ce qui constitue la base de notre politique, qui respecte à la fois les différences et qui célèbre cette diversité dont je parlais tout à l'heure.

L'enjeu reste avant tout l'équilibre. Je pense qu'au Royaume-Uni, ces quinze dernières années, nous avons davantage prôné notre unité nationale. Être britannique signifie respecter les lois, la liberté d'expression, l'État de droit, et éprouver un sentiment d'appartenance à une nation, sans être exclus. C'est pourquoi nous avons introduit, il y a quinze ans, pour tous les nouveaux citoyens britanniques, le *citizenship test*, qui pose des questions sur l'Histoire et la culture de notre pays. Lorsque les migrants deviennent des citoyens britanniques, au Royaume-Uni ou bien à l'ambassade française de Grande-Bretagne, nous organisons des cérémonies afin d'officialiser cette citoyenneté. Ce sont des moments incroyablement émouvants, où tous les nouveaux citoyens expriment leur loyauté envers le Royaume-Uni et à Sa Majesté la Reine et cette cérémonie s'achève toujours par le chant de notre hymne national.

Je pense que ces traditions sont tout aussi importantes que la diversité que j'évoquais.

Nikolaus MEYER-LANDRUT

Au-delà de la sémantique et des mots, pour nous, une intégration réussie s'articule autour de trois dimensions : la langue, ce qui est souvent compliqué, car peu d'arrivants sont germanophones à leur entrée sur le territoire ; l'inclusion sur le marché du travail, qui est très importante et pas toujours facile, que nous essayons de favoriser ; et le respect des lois, des valeurs et de notre Constitution.

Pour revenir sur la question concernant la liberté et l'égalité par rapport à l'Islam, la plupart des femmes réfugiées originaires de pays musulmans estiment que leur arrivée en Allemagne correspond à la liberté. Nous étudions toutefois les différentes situations, nous veillons à appliquer les mêmes lois pour tous. De fait, l'intégration des populations venant de ces pays demande un effort de leur part, puisque nous incitons certaines populations à changer leur perception des rapports traditionnels, parfois au bénéfice des femmes.

De la salle

Bonjour, ma question s'adresse à Monsieur l'Ambassadeur des États-Unis. N'existe-t-il pas un paradoxe entre la politique d'intégration que vous prônez et le contexte actuel aux États-Unis ?

Jean-Jacques BROT

N'embarrassons pas notre invité, qui, je vous le rappelle, représente son gouvernement. Monsieur Wooster répondra en anglais, il sera plus à l'aise. Nous espérons que cela ne vous posera pas de problème de compréhension.

Henry WOOSTER

We have over 40 million people who live inside the borders of the United States. Let me say that again: over 40 million people, inside the borders of the United States, for either permanent residence, or who are citizens of the United States, who are not born in the United States. And as my Swedish colleague mentioned a moment earlier, about 20% of the world's population of refugees and immigrants reside in the United States, so no, I actually don't see any contradiction.

There is no other Government, on this earth, not one, that even comes close to the immigration standards that we have had in terms of numbers. There is no other country on earth, nor historically as there ever been to date, any country, or any Government, given all of our administrations, who has had the stunning record of immigration that we have had.

That being said, let me also add that integration, democracy, assimilation and all the other terms that we have used here are taking part in democracies: all the one who were seated here, and France. These are democracies. Situations change, debate is lively. The debate about our border policy on our southern border is intense. Everyone is involved in a system of checks and balances that we have. Our media, our Congress, our executive branch, the American public, editorialists. These people are intellectual. All these people are involved in the debate, and as you can see, it's a furious debate, it's an intense debate, and that's completely appropriate and within the boundaries of what all of us should expect from a democratic system taking on very sensitive issues.

Nous comptons actuellement plus de 40 millions d'étrangers à l'intérieur de nos frontières. Je le répète : les États-Unis abritent plus de 40 millions de résidents permanents, ou de citoyens naturalisés, qui ne sont pas originaires des États-Unis. Comme le rappelait ma collègue suédoise, près de 20 % des migrants du monde résident aux États-Unis, donc, permettez-moi de vous répondre que je ne vois aucune contradiction.

Aucun gouvernement ne peut se mesurer au nôtre en matière de standards d'immigration. Je le répète, je ne connais aucun pays ni aucun gouvernement sur cette planète, dans l'histoire et ce jusqu'à aujourd'hui, qui ne puisse se targuer d'égaliser notre record d'immigration, impressionnant.

Ceci étant précisé, j'ajouterai également que l'intégration, l'assimilation et la démocratie, ainsi que tout le lexique qui nous a intéressés aujourd'hui, sont des notions à l'œuvre dans chaque démocratie, dans chacun des pays représentés à cette table, et notamment la France. Nous sommes des démocraties. Or, les situations évoluent, les débats prennent vie. Et le débat fait rage sur la question de notre politique aux frontières, notamment concernant nos frontières Sud. Tout le monde est impliqué dans cette problématique, dans ces contrôles aux frontières et dans cette question d'équilibre que nous souhaitons maintenir. Nos médias, notre Congrès, nos Représentants exécutifs, le public américain, les journalistes, et tant d'intellectuels, s'intéressent au débat, et s'impliquent dans ces questions. Et, comme vous le savez, il s'agit d'un débat sensible, très intense et animé, mais qui reste totalement approprié dans le cadre de nos limites, et raccords avec les attentes que le peuple est en droit d'avoir envers notre système démocratique, qui s'empare de sujets difficiles.

Jean-Jacques BROT

Merci beaucoup. Je pense que nous pouvons prendre encore une ou deux questions, nous sommes dans les temps.

De la salle

Bonjour, Madame l'Ambassadrice, Messieurs les Ambassadeurs, Monsieur le Préfet. Ma question s'adressait à l'ambassadeur d'Allemagne, qui est parti, peut-être pourrez-vous y répondre. Cela concerne les centres de théologie de l'Islam dans l'école publique. Malheureusement, en France, beaucoup de jeunes de confession musulmane ne connaissent pas leur religion, et sont des proies faciles pour les dérives sectaires. J'aurais donc aimé recevoir des retours sur ces centres de théologie, et je me demande s'il ne serait pas opportun de mobiliser de vrais spécialistes en France, afin de donner des cours à ces jeunes sur la connaissance de la religion musulmane, notamment dans le cadre de la lutte contre la radicalisation.

Jean-Jacques BROT

Votre question est tout à fait pertinente, et sera abordée, je pense, lors d'une table ronde cet après-midi. Comme l'ambassadeur d'Allemagne vous l'a expliqué, un travail important est effectué dans le pays, sous la forme de conférences de l'Islam, pour un enseignement authentique de la religion musulmane.

De la salle

Dans certains débats politiques, le multiculturalisme est parfois présenté comme étant incompatible avec les mots insertion, assimilation ou intégration. Dans vos pays respectifs, le débat porte-t-il sur le fait que ces notions soient effectivement incompatibles, ou au contraire ?

Lord Edward LLEWELLYN

Je sais que le terme multiculturalisme suscite un débat en France, notamment sur l'approche que nous menons au Royaume-Uni, parfois contrastée avec la France. Je comprends ce débat, vous avez le sentiment que nous prônons ou soutenons plus de diversité, voire de ségrégation, chez nous ; or il s'agit, je le répète, d'une question d'équilibre. Nous avons des communautés trop séparées et divisées dans plusieurs villes et endroits de notre pays. Nous tentons d'améliorer cette situation et nous soulignons donc les valeurs fondatrices de l'identité britannique, nous voulons faire face à l'extrémisme et encourager une politique où les libertés sont respectées, tout en célébrant le fait que nous partageons une histoire et un futur.

Jean-Jacques BROT

Merci beaucoup. Notre débat est maintenant terminé, nous allons céder la parole.